

CREMIS

Revue du

Corps engagés

L'accompagnement est un acte de soin

Engager sa personne et son parcours de vie dans le bénévolat

Mourir dans l'ombre

Centre de recherche de Montréal
sur les inégalités sociales, les discriminations,
et les pratiques alternatives de citoyenneté

PRINTEMPS 2025

VOLUME 16, NUMÉRO 1

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec



CREMIS

Centre de recherche de Montréal
sur les inégalités sociales,
les discriminations et
les pratiques alternatives
de citoyenneté

La *Revue du CREMIS* est publiée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

Le CREMIS est une infrastructure de recherche financée par le Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC) et intégrée à la mission Centre affilié universitaire (CAU) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

66 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, Québec, H2X 1K7

Comité de rédaction : Tiphaine Barrailler, Rachel Benoît, Naomi Bovi, Nadia Giguère, Catherine Jauzion, Lisandre Labrecque-Lebeau, Jean-Baptiste Leclercq, Guillaume Ouellet, Nicolas Sallée

Secrétaire de rédaction : Chloé Couvy

Production : Chloé Couvy, Isabelle Mesnard (révision linguistique)

Chaque texte de la Revue du CREMIS fait l'objet d'une évaluation anonyme par les pairs.

Des pairs-chercheur·euses sont sollicitées pour leur expertise scientifique et, lorsque le thème s'y prête, des pairs-praticien·nes et/ou pairs-gestionnaires sont sollicités pour leur expertise professionnelle.

Le comité scientifique de la Revue du CREMIS est composé des membres du CREMIS.

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteur·rices.

Pour tout commentaire ou pour s'inscrire sur notre liste de diffusion : cremis.ca/contact

La revue est disponible en ligne et au format PDF : cremis.ca/publications/revues

La revue est également diffusée sur la plateforme Érudit : erudit.org/revues/cremis

Dépôt légal : Bibliothèque et archives nationales du Québec

ISSN 1916-646X (Imprimé)

ISSN 2818-6303 (En ligne)



Creative Commons Attribution — Pas d'Utilisation Commerciale — Pas de Modification 4.0 International

Crédit couverture : mcccxi



Crédit: kcnarf

SOMMAIRE

REGARDS

La maltraitance et le harcèlement des personnes vieillissantes 4
dans le parc locatif privé au Québec : une analyse critique des
politiques et des recours

Julien Simard

Vers une privatisation de la lutte à l'itinérance au Québec? 10
L'exemple de Gatineau

Dahlia Namian, Sara Lambert, Emmanuelle Bernheim

DOSSIER 17

Corps engagés

L'accompagnement est un acte de soin 18

Lucie-Catherine Ouimet, Pénélope Boudreault, Chloé Couvy,
Rachel Benoit

Engager sa personne et son parcours de vie dans le bénévolat: 25
militer par le témoignage au GRIS-Montréal

Alexis Graindorge, Gabrielle Richard, Amélie Charbonneau,
Kévin Lavoie, Phil Arianne Desmarais, Olivier Vallerand

Mourir dans l'ombre : le sort des corps non réclamés au Québec 30

Dahlia Namian, Isabelle Perreault

RÉCITS

La recherche in situ. Récit de pratique 39

Lisandre Labrecque-Lebeau

Le partage de nourriture comme « langage d'affection » 45

François Régimbal, Éric Richard, Gabriel Roy, Aude Fournier

Inégalités sociales

Discriminations

Pratiques alternatives de citoyenneté

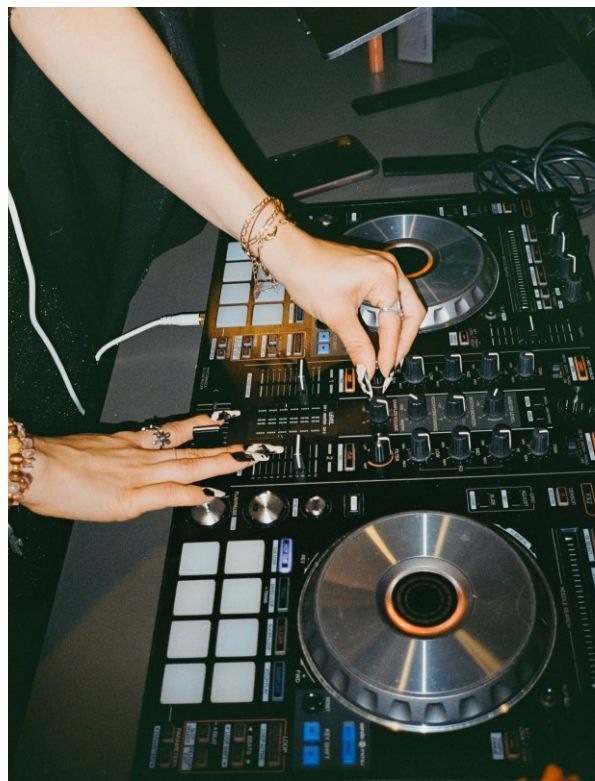
Corps engagés

« des fois, les personnes ont raison quand elles pensent qu'elles sont jugées, qu'elles sont stigmatisées. C'est vrai. J'étais là, je l'ai vu [...]. Je le voyais de l'infirmière, je le voyais du préposé aux bénéficiaires. L'urgence déborde, ils sont tannés, ils sont écœurés, ils ont pas les moyens [...]. Mais quand on donne tous un petit peu de volonté, on peut faire qu'une expérience tourne finalement positivement pour tout le monde »

« pas de résumés d'articles académiques, pas d'évocation de statistiques ni de recours à de grandes théories dans la classe. Ce que les bénévoles partagent, c'est avant toute chose leurs expériences, leurs individualités et leurs parcours personnels. En ce sens, leur prise de parole est un acte militant »

« que savons-nous, au-delà des chiffres, de la vie de ces personnes dont le corps repose à la morgue? Ce qui frappe, sans vraiment surprendre, lorsque l'on se penche sur ce phénomène, c'est à quel point les corps non réclamés laissent peu de traces. Ce sont des vies qui tiennent en quelques mots à peine »

(suite à la page 17)



Crédit: Ivana Cajina

Une analyse critique des politiques et des recours

La maltraitance et le harcèlement des personnes vieillissantes dans le parc locatif privé au Québec

Julien Simard, Ph.D.
Postdoctorant boursier, CREMIS
Sociologie, Université de Montréal

REGARDS



Crédit: Damon Lam

La crise du logement qui sévit actuellement à Montréal et ailleurs au Québec produit des effets particulièrement délétères sur les locataires à faible revenu âgés de 65 ans et plus. Ils et elles sont susceptibles de vivre des déplacements forcés, de l'instabilité résidentielle, une immobilité et un sentiment général de perdre le contrôle sur leurs choix de vie, leur santé et leur trajectoire résidentielle. Bien que ce problème social ait toujours existé au Québec en raison du caractère intrinsèquement inégalitaire du marché du logement, il prend actuellement une dimension plus large en raison d'une crise simultanée d'abordabilité et de disponibilité des logements. En continuité d'un article paru en 2020 dans ces pages¹, ce texte présente les résultats préliminaires d'une étude en cours² portant sur l'efficacité des recours existants pour les locataires âgées qui subissent de la maltraitance et du harcèlement dans le cadre d'une relation locative avec une propriétaire. Comme je l'ai documenté dans plusieurs travaux réalisés en solo ou en équipe au cours de la dernière décennie (Simard, 2024; Bélanger et Simard, 2024), les locataires âgées sont particulièrement visées par diverses techniques visant leur départ forcé d'un appartement donné, parfois même de manière parallèle avec des démarches totalement légales de reprise de possession ou d'éviction.

Étudier la relation locative entre propriétaires — ou autres acteur·trices, comme des concierges — et locataires vieillissantes permet de jeter un regard critique sur les politiques et les leviers juridiques actuels pour faire face à l'âgisme. Pour ce faire, je propose d'adopter l'approche méthodologique dite relationnelle, telle que développée par Clapham (2002) ou Desmond (2016) et réactualisée récemment par François (2023), en France, et par Goyer et Dufour (2023) dans leur étude sur les recours en reprises de logement au Tribunal administratif du logement³ (ci-après : TAL).

Comme son nom l'indique, la posture relationnelle repose sur un examen approfondi des interactions, relations et différents parcours que peuvent avoir les individus au sein d'une multiplicité de contextes institutionnels et sociaux, dans le cadre d'un processus donné (comme une éviction ou une trajectoire de maladie).

Ainsi, après avoir documenté plusieurs formes existantes de cette violence locative sur différents terrains de recherche, je m'intéresse maintenant aux limites des moyens existants pour la contrer. Je me base principalement sur une étude critique de la jurisprudence concernant l'article 1902⁴ du Code civil du Québec, qui permet d'obtenir des dommages financiers en harcèlement au TAL, sur l'analyse de données secondaires et sur une douzaine d'entrevues, qui seront menées au cours de l'année 2025⁵, avec des intervenantes (juristes, intervenantes en comité logement) et des locataires ayant effectué de tels recours juridiques. Plusieurs questions émergent d'une telle démarche : comment le TAL reçoit-il les situations de violence verbale et de harcèlement dans le cadre de litiges impliquant des locataires âgées? Comment les personnes concernées par ces situations perçoivent-elles les recours disponibles (au TAL ou ailleurs)? Quelles sont les trajectoires des personnes âgées locataires dans l'exercice du recours en matière de violence non physique dans le contexte d'une relation locative avec une propriétaire?

Précarité résidentielle et violence locative

La philosophe Judith Butler distingue, en anglais, deux formes de précarité : la *precarity* et la *precariousness*. La première « désigne la condition politiquement induite qui fait que certaines populations souffrent des défaillances des réseaux sociaux et économiques de soutien et sont exposées de façon différentielle à la blessure, à la violence et à la mort » (Butler, 2010, p.30). La seconde, plus abstraite, voire plus floue, réfère plutôt à une « condition générale qu'on peut qualifier d'existentielle » (Butler, 2010, p.9). Bref, pour Butler, la précarité est intrinsèquement reliée au corps et aux probabilités que l'intégrité de celui-ci soit affectée par la violence psychologique et/ou physique. D'où l'importance de garder en tête, dans nos manières de saisir la précarité, les dimensions interactionnelles des rapports de pouvoir inégalitaires.

Pour Dietrich-Ragon (2015), la précarité résidentielle désigne « le fait de souffrir d'une position résidentielle fragilisée ». Cox et al. (2017, p. 5) font plutôt usage du terme d'insécurité résidentielle, une situation qui peut se définir comme étant le caractère limité ou incertain de la capacité à accéder à un logement et/ou à un quartier stable, sécuritaire, adéquat et abordable. Colic-Peisker, Ong et Wood (2014) ont par ailleurs identifié certaines situations résidentielles précises pouvant être qualifiées de précaires, spécifiquement chez les personnes vieillissantes : être retraitée et détenir une hypothèque importante et difficile à rembourser, louer un logement dans le parc locatif privé en ne jouissant que d'un faible revenu ou encore louer une unité dans un parc de logement social où la



Crédit : Dawn McDonald

REGARDS

sécurité d'occupation n'est pas garantie à vie. Deux études britanniques ont également documenté en détail plusieurs formes de relations abusives entre propriétaires et locataires vieillissantes à faible revenu résidant dans le parc locatif privé (Carlton et al., 2003; Izuhara et Heywood, 2003).

On voit ici apparaître l'importance de prendre en compte les agissements des propriétaires comme un facteur déterminant de la précarité résidentielle, et donc de la capacité de maintien à domicile des personnes âgées, au-delà des simples conditions matérielles d'existence ou même des cadres juridiques censés protéger les personnes dites vulnérables. En effet, même si une personne est mise à l'abri du déplacement forcé par les clauses légales d'un bail et respecte les conditions de ce contrat à la lettre (la première en importance étant le paiement du loyer à temps), rien n'empêche techniquement, au quotidien, une propriétaire de faire usage de la violence pour provoquer une expulsion (voir Bélanger et Simard, 2024). Comme nous le verrons plus loin, même si un recours peut être effectué *a posteriori* pour réclamer des dommages, cette menace ou ce risque n'est pas suffisant pour limiter significativement la marge de manœuvre des propriétaires. La situation est ainsi complètement différente de celle des résidences privées pour aînées (RPA).

REGARDS

« même si une personne est mise à l'abri du déplacement forcé par les clauses légales d'un bail et respecte les conditions de ce contrat à la lettre [...] rien n'empêche techniquement, au quotidien, une propriétaire de faire usage de la violence pour provoquer une expulsion »

Bien que la maltraitance y soit un phénomène important et documenté, le cadre collectif de ce type d'habitation change la donne : dans les appartements locatifs privés traditionnels, les témoins sont rares, voire absentes. La précarité résidentielle, souvent invisible car cachée dans les plis de l'intimité, peut alors prendre des proportions particulièrement intenses.

L'enjeu de la maltraitance

La maltraitance envers les personnes vieillissantes au Québec est loin d'être un phénomène nouveau. L'âgisme, cette oppression systémique profondément ancrée en Occident et qu'on peut définir comme étant « un processus par lequel des personnes sont stéréotypées et discriminées en raison de leur âge » (Lagacé, 2010, p. 2), ouvre la porte à diverses formes de violence envers les personnes vieillissantes et systématise les processus de mise à l'écart et de ségrégation. En 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, qui s'applique strictement au cadre de la santé et des services sociaux et définit la maltraitance comme étant « un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne » (L. Q., c 10, art. 2).



Crédit : Ashkan Forouzani

On y prévoit notamment le signalement obligatoire des actes de maltraitance pour les personnes qui en sont témoins (prestataires de services et professionnelles reconnues par la loi) ainsi que la possibilité de lever le secret professionnel. Des amendes de 5 000 \$ à 125 000 \$ sont prévues dans le cas d'une personne physique, montant qui double en cas de récidive. Les montants vont jusqu'à 250 000 \$ pour les personnes morales.

Dans la foulée de l'implantation de cette loi, le gouvernement reconnaît sept types de maltraitance, qui peuvent se présenter sous forme active et/ou passive (négligence, défaut d'action), et peuvent se cumuler : psychologique, physique, sexuelle, matérielle ou financière, organisationnelle, l'âgisme et la violation des droits. Mentionnons en passant que le rapport annuel officiel de 2023-2024 ne fournit pas de données classées par types de maltraitance (Gouvernement du Québec, 2024). On ne connaît que le nombre de plaintes à l'échelle du Québec (544), le nombre d'interventions sur constat (507) et le nombre d'interventions sur signalement (8 420). Il est donc très difficile de juger de l'efficacité empirique de cette mesure, avec aussi peu d'informations détaillées.

Cela dit, plusieurs des situations et relations locatives tendues que nous documentons sur le terrain cochent simultanément les cases de la maltraitance psychologique (menaces répétées, surveillance), physique (invasion de domicile, frapper des objets), matérielle ou financière (hausses abusives, défaut d'action dans l'entretien, refus d'encaisser les chèques) et de la violation des droits (évictions non conformes) (voir Simard, 2024; Bélanger et Simard, 2024; Simard, 2020). Par contre, la loi s'applique seulement aux résidences privées pour aînés (RPA), aux centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), aux ressources intermédiaires (RI) et aux soins à domicile. Elle ne concerne pas du tout les relations locatives ordinaires dans le parc locatif privé traditionnel. Comment faire, dès lors, pour faire valoir ses droits, ne serait-ce que pour contrer la violence psychologique exercée par une propriétaire qui désire louer un appartement au prix du marché?

Le (non-)recours au TAL

Le premier réflexe de beaucoup de personnes âgées victimes de violence dans leur relation locative — du moins, celles qui ont l'énergie et les ressources pour mettre en branle une procédure quelconque — est de penser à appeler la police. Or, comme le service de police de la Ville de Montréal (SPVM) me l'a confié publiquement dans le cadre d'un balado réalisé récemment (Simard, 2023), la police, et donc le Code criminel, a peu d'emprise sur les situations de violence psychologique qui ne sont pas accompagnées de voies de fait, c'est-à-dire de violence physique. Le rôle de la police sera alors de faire de la médiation ou de référer les personnes victimes de maltraitance psychologique à la Ligne Abus-Aînés, au Tribunal des droits de la personne ou encore au TAL. En effet, le TAL a le pouvoir de faire des jugements sur un article précis du Code civil du Québec, l'article 1902, qui concerne directement le harcèlement envers les locataires.



Crédit : Lucas Margoni

REGARDS

L'article 1902 stipule clairement que « le locateur ou toute autre personne ne peut user de harcèlement envers un locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible des lieux ou à obtenir qu'il quitte le logement. Le locataire, s'il est harcelé, peut demander que le locateur ou toute autre personne qui a usé de harcèlement soit condamné à des dommages-intérêts punitifs ».

Donc, logiquement, la question à se poser est la suivante : est-ce que ce mécanisme légal fonctionne? L'article 1902 est-il un outil efficace contre le harcèlement des locataires âgées par les propriétaires? Sans entrer dans le détail des décisions prises au TAL, faute d'espace, un examen chiffré permet déjà de tirer des conclusions importantes.

Une recherche dans la base de données de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) nous a permis de recueillir 18 décisions du TAL mentionnant explicitement des locataires âgées de 65 ans et plus. Neuf d'entre elles concernent plusieurs locataires du même OSBL⁶ d'habitation pour personnes de 50 ans et plus (Loggia Pélican, à Rosemont), et une est reliée aux Habitations Les Volets II, un autre OSBL. Donc, dans la période de 2016 à 2025, seulement huit cas relèveraient du parc locatif privé traditionnel. Parmi ces huit décisions, seulement deux accordent des dommages moraux aux locataires en vertu de l'article 1902. Ces chiffres nous indiquent que le recours à l'article 1902 du Code civil auprès du TAL semble très faible chez les locataires âgées, par rapport à l'importance du phénomène de maltraitance dans les relations locatives. On peut faire le même exercice avec l'article 1959.1, qui indique que : « Le locateur ne peut reprendre un logement ou en évincer un loca-

taire lorsque ce dernier ou son conjoint, au moment de la reprise ou de l'éviction, est âgé de 65 ans ou plus, occupe le logement depuis au moins 10 ans et a un revenu égal ou inférieur à 125 % du revenu maximal lui permettant d'être admissible à un logement à loyer modique selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique ».

Encore une fois, cet outil juridique est-il efficace? L'analyse de la jurisprudence de l'article 1959.1 effectuée par Gallié et Paré (2023) est très parlante à cet égard : sur 51 748 dossiers traités par le TAL entre juin 2016 et juin 2022, plus de la moitié concernaient des expulsions pour non-paiement de loyer. Cent vingt-trois dossiers seulement ont impliqué directement l'article 1959.1 : dans 60 cas, l'expulsion a été contre-carrée par l'article, dans 63 autres cas, non. On ne peut pas savoir combien d'expulsions ont été prévenues en amont par l'article 1959.1. Cela dit, j'ai documenté plusieurs cas de personnes protégées par cet article qui disaient ne pas être en mesure de se maintenir dans les lieux de leur appartement, en raison de la maltraitance psychologique répétée qu'elles subissaient, et qui ont choisi de quitter leur domicile.

Des constats similaires ont été émis par Laperrière et Blais (2022) quant à l'article 1974.1, qui permet de résilier un bail sans conséquence dans des cas de violence conjugale⁶. Les chercheuses ont analysé plusieurs années de décisions au TAL pour conclure que cet article n'est efficace qu'à 54 % pour les victimes de violence conjugale, principalement en raison de complexités dans la procédure, et d'incohérences dans les jugements. En somme, on peut donc comprendre que le recours au tribunal est très faible chez les personnes âgées locataires au Québec.

La violence des propriétaires

La violence envers les personnes âgées est insidieuse. Comment se fait-il que, malgré une *Loi pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* aussi contraignante et sévère, des milliers de personnes âgées soient décédées en CHSLD durant les premières vagues de la pandémie, pour plusieurs de déshydratation et d'inanition? N'est-ce pas là précisé-ment une forme de maltraitance organisationnelle de type « défaut d'action approprié »? Pourquoi les institutions du champ de la santé directement gérées par l'État seraient-elles immunisées par rapport à la loi, à moins d'être visées par des recours collectifs en droit de la santé? Autant de questions qui restent en sus-pens.

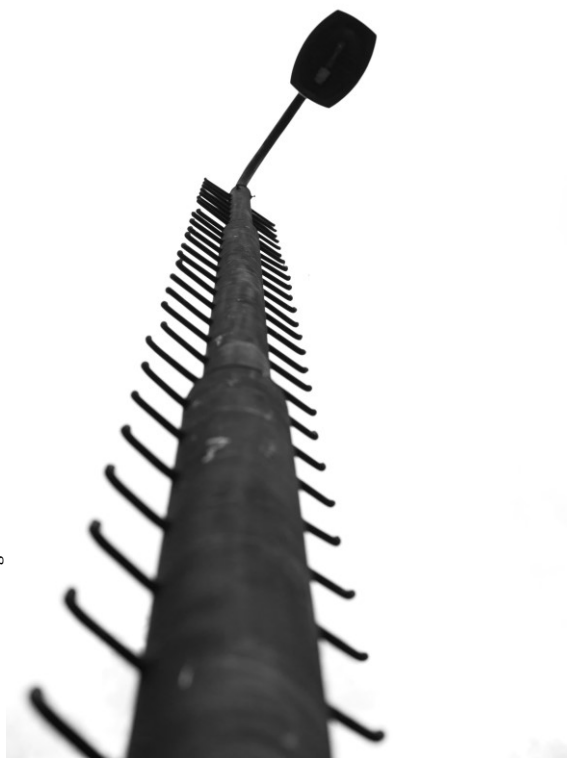
Par exemple, de multiples initiatives gouvernemen-tales et du secteur privé existent actuellement pour contrer la maltraitance financière et la fraude, notam-ment la campagne d'information menée par l'Autorité des marchés financiers (AMF, s. d.). Pourtant, même si la gravité des actes se déroulant dans les relations locatives se compare tout à fait avec ce qui se déroule dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans les cas de fraude financière, les pouvoirs publics ne semblent pas s'y intéresser de la même manière. Cette zone de « non-droit », ou plutôt, cet espace moins investi ou moins effectif du droit, a pour effet de créer un climat d'impunité *de facto* (van Gelder, 2010). Les recours juridiques au TAL se déploient en aval d'une trajectoire de violence et/ou d'expulsion dans la relation locative, longtemps après les faits réels. Techniquement, peu est fait en amont pour éviter ou prévenir ces violences locatives, sauf dans les interventions à domicile de certaines profession-nelles de la santé : on se contente souvent d'envoyer les personnes victimes dans le système des plaintes ou de la contestation juridique, difficile et relative-ment inefficace. Ceci rappelle justement les travaux de Pérona (2018; 2022) sur les agressions sexuelles en France, où le processus de recours juridique peut bloquer dès l'étape de la mise en récit de l'expérience de violence, lors du dépôt d'une plainte, avant même que l'enjeu ne soit amené en justice.

La maltraitance envers les personnes âgées est sou-vent sous-estimée, c'est là un des traits essentiels de l'âgisme systémique (Lagacé, 2010). Dans le cadre de son étude sur les expulsions pour arriérés de loyer en France, Camille François écrit que « limiter durable-ment le nombre d'expulsions implique donc d'agir en amont sur deux causes structurelles des déloge-ments : d'une part, les règles de la procédure judi-ciaire, d'autre part le cycle de capital immobili-er » (2023, p. 207). Des mécanismes doivent être mis en place par l'État québécois pour prévenir, en amont, la violence envers les locataires âgées. À moins que ce problème ne soit pas une réelle priorité pour les pouvoirs publics.

Notes

1. Voir l'article de Julien Simard, Vieillir et se loger en con-texte de gentrification : la précarité résidentielle de locataires vieillissantes à Montréal, paru dans le numéro 12(1) Prin-temps 2020 de la Revue du CREMIS. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/vieillir-et-se-loger-en-contexte-de-gentrification-la-precarite-residentielle-de-locataires-vieillissantes-a-montreal>
2. La présente étude est réalisée dans le cadre d'un stage postdoctoral au CREMIS et à l'Université de Montréal, sous la direction de Nicolas Sallée (2024-2025).
3. À ce propos, voir également l'article de Renaud Goyer Défendre seule le droit au logement : le cas des reprises de logement, paru dans le numéro 15(2) Automne 2024 de la Revue du CREMIS. <https://doi.org/10.7202/1115475ar>
4. L'article se lit comme suit : « Le locateur ou toute autre personne ne peut user de harcèlement envers un locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible des lieux ou à obtenir qu'il quitte le logement. Le locataire, s'il est harcelé, peut demander que le locateur ou toute autre personne qui a usé de harcèlement soit condamné à des dommages-intérêts punitifs » (Code civil du Québec. RLRQ, c. CCQ-1991, art. 1902).
5. Au moment d'écrire ces lignes, la démarche pour obtenir le certificat d'éthique auprès de l'Université de Montréal est en cours de finalisation. Ce sous-axe de mon programme de recherche est donc en processus d'être consolidé considéra-blement. Un prochain article fera état des résultats finaux.
6. « Un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est mena-cée » (C.c.Q., art. 1974.1).

Crédit : Elimende Inagella





Crédit: Karl Hedin

Références

- Autorité des marchés financiers (AMF). (s. d.). Prévenir la fraude financière envers les aînés. <https://lautorite.qc.ca/grand-public/prevention-de-la-fraude/prevenir-la-fraude-financiere-envers-les-aines>
- Bélanger, H. et Simard, J. (2024). Rapport de recherche. Le logement locatif privé : facteur d'exclusion socioterritoriale des personnes aînées. Fonds de recherche du Québec (FRQ). https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/10/rapportfinal_helene-belanger_logement-locatif-privé.pdf
- Butler, J. (2010). Ce qui fait une vie : Essai sur la violence, la guerre et le deuil. La Découverte.
- Carlton, N., Heywood, F., Izuhara, M., Pannell, J., Fear, T. et Means, R. (2003). The Harassment and Abuse of Older People in the Private Rented Sector. Policy Press.
- Clapham, D. (2002). Housing Pathways: A Post Modern Analytical Framework. *Housing, Theory and Society*, 19 (2), 57–68. <https://doi.org/10.1080/140360902760385565>
- Code civil du Québec. RLRQ, c. CCQ-1991, art. 1902. <https://canlii.ca/t/1b6h#art1902>
- Colic-Peisker, V., Ong, R., et Wood, G. (2014). Asset poverty, precarious housing and ontological security in older age: An Australian case study. *International Journal of Housing Policy*, 15(2), 167–186. <https://doi.org/10.1080/14616718.2014.984827>
- Cox, R., Henwood, B., Wenzel, S. L., et Rice, E. (2017). Roadmap to a Unified Measure of Housing Insecurity. CESR-Schaeffer Working Paper No. 2016-013, <http://doi.org/10.2139/ssrn.2817626>
- Desmond, M. (2016). *Evicted. Poverty and Profit in the American City*. Crown Publishing.
- Dietrich-Ragon, P. (2015). L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle. *Revue française de sociologie*, Vol. 56(2), 301–330. <https://doi.org/10.3917/rfs.562.0301>
- Gallié, M. et Paré, B. (2023). La protection des aînés contre les expulsions locatives et le principe de proportionnalité — Un bilan de l'article 1959.1 du Code civil du Québec (2016-2022). *Les Cahiers de droit*, 64(4), 725–751. <https://doi.org/10.7202/1109764ar>
- Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. LQ. (2017). C. 10. <https://canlii.ca/t/6b01x>
- Gouvernement du Québec. (2024). Tous concernés. Rapport annuel 2023-2024. Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-819-17W.pdf>
- Goyer, R. (2024). Défendre seule le droit au logement : le cas des reprises de logement. *Revue du CREMIS*, 15(2), 4-9. <https://doi.org/10.7202/1115475ar>
- Goyer, R. et Dufour, P. (2023). Portrait des reprises de logement au Tribunal administratif du logement en 2021 : De la demande à la décision. *Observatoire des profilages*. https://www.observatoiredesprofilages.ca/wp-content/uploads/2023/10/Rapport-TAL_Mise-en-page_VF.pdf
- Izuhara, M. et Heywood, F. (2003). A Life-Time of Inequality: A Structural Analysis of Housing Careers and Issues Facing Older Private Tenants. *Ageing & Society* 23(2), 207–224. <https://doi.org/10.1017/S0144686X02001125>
- Lagacé, M. (2010). L'âgisme. Comprendre et changer le regard social sur le vieillissement. Presses de l'Université Laval.
- Laperrière, M.-N., et Blais, N. (2022). Perspectives féministes sur l'article 1974.1 du Code civil du Québec devant la Régie du logement : Une efficacité discutable. *Les Cahiers de droit*, 63(2), 403–462. <https://doi.org/10.7202/1090017ar>
- Pérona, O. (2018). Déqualifier les viols : Une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire. *Droit et société*, 99(2), 341–355. <https://doi.org/10.3917/drs1.099.0341>
- Pérona, O. (2022). La police du consentement. La qualification policière des récits de violences sexuelles. *Sociétés contemporaines*, 125(1), 147–173. <https://doi.org/10.3917/soco.125.0147>
- Simard, J. (2020). Vieillir et se loger en contexte de gentrification : la précarité résidentielle de locataires vieillissantes à Montréal. *Revue du CREMIS*, 12(1), 16-20. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/vieillir-et-se-loger-en-contexte-de-gentrification-la-precarite-residentielle-de-locataires-vieillissantes-a-montreal>
- Simard, J. (2023). La maltraitance des personnes vieillissantes dans le parc locatif privé : constats sur un problème méconnu [Baladodiffusion]. <https://on.soundcloud.com/9Ldvh>
- Simard, J. (2024). Vieillesse et crise du logement. Gentrification, précarité et résistance. Presses de l'Université de Montréal.
- Van Gelder, J.-L. (2010). What tenure security? The case for a tripartite view. *Land Use Policy*, 27(2), 449–456. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2009.06.008>

L'exemple de Gatineau

Vers une privatisation de la lutte à l'itinérance au Québec?

*Dahlia Namian**Professeure titulaire, École de travail social, Université d'Ottawa
Membre du CREMIS**Sara Lambert**Candidate au doctorat en travail social, Université d'Ottawa
Équipe de recherche de la CIDSO**Emmanuelle Bernheim**Professeure titulaire, Faculté de droit, section droit civil, Université d'Ottawa
Membre du CREMIS*

REGARDS



Crédit : Claudio Schwartz

Située dans la région de la capitale nationale, Gatineau figure parmi les villes québécoises les plus touchées par la crise du logement. Elle enregistre, depuis 2018, une hausse de 268 % de l'itinérance visible (ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), 2023). Ce contexte, couplé à la crise sanitaire de 2020, a créé un terreau fertile à l'arrivée du secteur privé dans la gestion de l'itinérance à Gatineau, notamment sous l'égide du promoteur immobilier Devcore.

Fondé à Gatineau il y a une vingtaine d'années, Devcore s'est rapidement imposé comme un acteur majeur dans le secteur de la construction et de la gestion immobilière. Au mois de décembre 2023, la compagnie a pris l'initiative, avec le soutien de la Ville de Gatineau et du CISSS de l'Outaouais, de financer et de mettre sur pied un campement supervisé contenant 48 tentes chauffées dans le stationnement de l'ancien aréna Robert-Guertin, situé au centre-ville de Hull et à proximité du seul refuge d'hébergement d'urgence de la région.

Au printemps 2024, quelques semaines avant le démantèlement du campement supervisé, le promoteur Devcore a annoncé la construction du Village Transition, un projet de « village de conteneurs » qui a vu le jour à l'hiver 2025 sous la direction de l'OSBL Transition Québec qu'il a lui-même fondé. Le projet de Transition Québec est le premier projet de conteneurs pour personnes sans-abri au Québec.

À l'heure actuelle, l'entreprise a été approchée par d'autres villes québécoises qui s'intéressent à ce modèle. Or, la privatisation de la lutte contre l'itinérance, loin d'être une solution miracle, suscite des questionnements : quels sont les impacts potentiels de cette privatisation à plus long terme? Quels sont les enjeux possibles associés à la relégation des services publics aux mains d'une entreprise privée?

Démarche d'enquête

Les enjeux discutés dans ce texte proviennent d'une recherche exploratoire amorcée en janvier 2024, au sujet du campement de personnes sans-abri installé sur le site Robert-Guertin.

Ils sont examinés à la lumière des données tirées d'observations ethnographiques réalisées au sein de la Clinique interdisciplinaire en droit social de l'Outaouais (CIDSO). Cette clinique universitaire d'intervention, de formation et de recherche rassemble des étudiantes, des professeures et des professionnelles en droit, en travail social et en sciences infirmières autour d'un projet de défense des droits individuels et collectifs de personnes marginalisées ou judiciarisées en Outaouais. Ces observations ont notamment été réalisées grâce à une participation à divers espaces d'échanges et d'activités réunissant des acteur·trices communautaires, institutionnelles et municipales, ainsi qu'à l'occasion d'événements liés à la gestion du site Robert-Guertin.

La démarche s'appuie également sur l'analyse de la littérature grise produite ou distribuée par différentes acteur·trices impliquées (communiqués de presse, documentation municipale, présentation de projets, etc.), d'articles de presse, et d'entretiens semi-dirigés réalisés auprès d'acteur·trices communautaires (intervention, coordination et direction) en itinérance¹, portant sur l'implication de Devcore.

Les autrices de ce texte sont membres du comité de coordination à la CIDSO et souhaitent souligner le travail des stagiaires Ann-Esther Lehman et Fanisha Pierre, qui ont contribué à cette recherche.

Privatisation

Depuis les années 2000, le Québec connaît un virage vers la privatisation de l'État social. Ce mouvement se manifeste dans l'interpénétration croissante des politiques sociales publiques et des pratiques charitables, sous la forme de partenariats public-privé. À cet effet, la philanthropie a connu une évolution marquée dans la gestion de la pauvreté au Québec (Fortin, 2018). Les grandes fondations privées, telles que Centraide, Jean Coutu ou J.A. Bombardier, financent déjà en partie plusieurs secteurs du social, comme ceux de la petite enfance et de l'insécurité alimentaire. La Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) s'est imposée dès 2010 comme une figure de proue de ces initiatives. Des recherches ayant documenté et analysé les effets de cette dernière sur l'action communautaire ont mis en lumière quatre tendances (Fortin, 2018; Savard et al., 2015)² : premièrement, la *canalisation* de l'action communautaire, en créant des contextes où les organismes, déjà sous-financés, sont contraints de se plier aux orientations des fondations pour obtenir du financement, ce qui menace particulièrement les organismes en défense des droits collectifs, historiquement moins financés par la philanthropie. Deuxièmement, la *délégitimation* de l'expertise de l'action communautaire, au profit de modèles d'action imposés « par le haut », sans tenir compte des savoirs et des perspectives locales des organismes et des personnes concernées. Troisièmement, la *diffusion* des normes du marché dans le discours et la pratique de l'action communautaire (par exemple, l'évaluation et les redditions de comptes quantitatives). Quatrièmement, la *dépolitisation* de l'action communautaire, qui contribue à évacuer ou minimiser sa dimension conflictuelle et sa mission revendicatrice (Fortin, 2018).



Crédit : Joshua Hoehne

REGARDS



Crédit : Michael Dziedzic

Qu'en est-il plus spécifiquement de la privatisation dans le domaine de l'itinérance? Bien qu'encore peu prononcée au Canada, cette tendance devient de plus en plus évidente aux États-Unis, alors que des chercheuses soulignent l'émergence d'une gouvernance marchande néolibérale qui, loin de résoudre le problème, tend à le perpétuer (Willse, 2015). Margier (2023) souligne, notamment, le rôle croissant des élites économiques qui financent directement des services, en dehors de tout cadre étatique, définissant elles-mêmes les modalités de prise en charge de l'itinérance. Ce glissement vers une gouvernance marchande, où l'itinérance devient un vecteur de profit, s'observe avec la montée récente des Business Improvement Districts (BID) qui jouent un rôle central dans l'élaboration des politiques et des services destinés aux personnes sans-abri. Selon ce modèle, les élites économiques, soit les entreprises, les fondations privées et les promoteurs immobiliers, financent des refuges et des programmes d'intervention en itinérance, en influençant fortement les décisions des autorités publiques dans le domaine (Margier, 2023).

Les chercheuses en droit Alex Glyman et Sara Rankin (2016) ont examiné le rôle des BID dans la ville de Seattle, aux États-Unis. Leurs travaux montrent comment cette forme de privatisation contribue à la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance, en transformant des espaces publics en espaces « quasi publics ». Bien qu'ils soient légalement publics, ces espaces sont administrés de manière similaire à un espace privé, permettant ainsi aux actrices privées d'exercer un contrôle accru pour exclure ou restreindre l'accès à des individus ou des groupes jugés « indésirables ».

Dans une étude menée à Portland, le géographe Antonin Margier (2023) analyse l'influence croissante du secteur privé dans l'élaboration des politiques publiques en matière d'itinérance. Loin d'un simple appui philanthropique, il montre que les élites économiques orientent directement les priorités et les formes d'intervention, imposant des critères d'« efficacité » définis selon leurs propres intérêts. Leur pouvoir d'influence est tel qu'elles parviennent à rallier, parfois malgré elles et eux, des actrices communautaires initialement réticentes. Cette forme de « coopération contrainte » révèle un déséquilibre structurel, où les normes marchandes marginalisent les approches collectives et contestataires, et contribuent à une dépolitisation de la lutte contre l'itinérance. De plus, l'auteur montre que cette privatisation entraîne une reconfiguration du contrôle sous forme de « compassion instrumentale », orientée moins vers l'humanisation que la pacification des centres urbains et l'invisibilisation des plus pauvres.

Ces phénomènes s'observent actuellement à Gatineau, avec l'arrivée de l'entreprise Devcore et la création, via un partenariat public-privé, du Village Transition.

Spéculations

Devcore, une entreprise privée spécialisée dans le développement de projets immobiliers, administre près de 3 000 unités d'habitation au Québec et en Ontario, dont la valeur est estimée à plus de 500 millions de dollars. Selon les chiffres disponibles, en 2022, Devcore a acquis près de 22 % du parc immobilier locatif à Sept-Îles, affirmant dans la foulée son objectif de n'y loger que des « gens de qualité ». Cette opération a entraîné une hausse de 31 % des loyers sur la Côte-Nord et a été dénoncée par le Regroupement des comités logements et l'Association de locataires du Québec.

Dans un contexte de crise du logement et de l'itinérance, le projet de Village Transition initié par Devcore à Gatineau soulève des questionnements. Ce village de conteneurs payants, comprenant environ 100 unités, impose à ses résidentes de consacrer 25 % à 30 % de leur revenu pour y vivre. Si cette structure rappelle celles d'autres lieux d'hébergement communautaires — elles aussi payantes — son modèle financier s'en distingue nettement. Le Village est financé grâce aux investissements de partenaires provenant principalement du milieu des affaires, à qui Devcore garantit un rendement de 6 %. Autrement dit, ce modèle repose sur une intention marchande où les donateuses, loin de s'inscrire dans une dynamique de solidarité désintéressée, perçoivent un retour sur investissement. Contrairement aux lieux d'hébergement communautaires gérés par des OSBL, qui réinvestissent leurs surplus dans les services aux résidentes sans verser de dividendes, le Village Transition s'inscrit dans une logique de rentabilité assumée. Il fait de l'itinérance un flux de revenus prévisible, tout en contournant les obligations juridiques et réglementaires imposées aux propriétaires dans le secteur locatif classique.

Il s'agit là d'un glissement potentiellement inquiétant, où la solidarité cesserait d'être un engagement collectif pour devenir un marché à rendement garanti.

À cet effet, le secteur privé s'est imposé à Gatineau après des années de désengagement collectif systémique et de sous-financement chronique en matière d'itinérance. Comme le rappellent des actrices du milieu communautaire, « il y a un vide en ce moment, un véritable vacuum, parce que les acteurs publics ne prennent pas leurs responsabilités ». L'arrivée de Devcore s'inscrit précisément dans ce contexte de rareté, où le milieu communautaire est contraint de répondre à des besoins croissants avec des ressources souvent dérisoires, sans que ses revendications répétées (notamment la création de logements sociaux, l'augmentation du financement en itinérance et la mise en place de mesures structurantes pour assurer un réel continuum de services) ne soient réellement considérées : « les rencontres à répétition et l'espèce de violence bureaucratique a été très efficace à épuiser les groupes face aux mesures de revendication, et nous a littéralement fermé la gueule sur plusieurs aspects. On est tannés de se répéter et on perd les coudées franches pour le faire ».

Ce contexte a pavé la voie à des initiatives privées perçues comme des « solutions miracles », séduisant médias et opinion publique, mais risquant d'aggraver le désengagement étatique. Une actrice communautaire exprime ainsi son inquiétude : « j'ai peur que, parce que politiquement et médiatiquement [le privé] est visible, on cesse de réfléchir à d'autres solutions pour l'itinérance. Que certains paliers de gouvernement se désengagent, se désinvestissent en se disant "le privé est là, alors on n'a plus besoin d'en faire autant" ».

De plus, les solutions telles que proposées reposent sur une logique qui privilégie des réponses immédiates à une réalité pourtant durable, au détriment de mesures structurantes et préventives. S'il offre un lieu d'hébergement transitoire comblant un trou dans le continuum de service, le projet de l'entreprise immobilière Devcore soulève un profond paradoxe : il place au cœur de la réponse à l'itinérance un acteur privé dont les pratiques contribuent elles-mêmes à la crise du logement et de l'itinérance. Il fragilise la réponse aux besoins des personnes en légitimant des solutions provisoires portées par des intérêts foncièrement économiques, au détriment de mesures ancrées dans le logement à long terme, l'accompagnement social et l'accès durable aux services essentiels, détournant au passage l'attention et les ressources nécessaires à la stabilité résidentielle et l'intégration sociale. Une actrice communautaire résume bien ce paradoxe : « s'il doit être là, le privé en itinérance, ce ne devrait être qu'une cerise sur le sundae... Les conteneurs, ce n'est pas une solution durable. C'est une réponse d'urgence, mais ce n'est pas un logement. Il y a quelque chose de profondément ironique à voir un promoteur immobilier se positionner comme acteur dans la lutte contre l'itinérance... ».



Crédit: Bayar Hayder

REGARDS

« le Village Transition s'inscrit dans une logique de rentabilité assumée. Il fait de l'itinérance un flux de revenus prévisible, tout en contournant les obligations juridiques et réglementaires imposées aux propriétaires dans le secteur locatif classique. »

Définancement et dépolitisation

La création de l'OSBL Transition Québec par l'entreprise privée Devcore lui a permis de mobiliser des financements non seulement caritatifs et du secteur des affaires, mais provenant également de fonds publics en itinérance à l'échelle municipale et provinciale. Cette initiative, qualifiée par les actrices communautaires de « pente glissante », redirige une part des ressources publiques vers des projets privés, réduisant le financement disponible pour les organismes communautaires déjà sous-financés. En servant de véhicule institutionnel à un projet initié par une entreprise privée, le statut d'OSBL agit comme une passerelle légitime entre le secteur public et le milieu des affaires, brouillant les frontières entre solidarité et rentabilité. Il permet de légitimer le transfert de ressources publiques vers des initiatives privées, contribuant au définancement des services collectifs ancrés dans la communauté, tout en rendant les organismes communautaires plus dépendants de financements précaires et conditionnels. Cette dynamique favorise la diffusion de normes qui fragilisent les réponses communautaires à long terme. Elle redéfinit les critères de légitimité et d'allocation des ressources, au risque de justifier un désengagement accru de l'État, comme l'explique une actrice communautaire : « si le privé est perçu comme capable d'intervenir avec efficacité et rapidité, les gouvernements risquent de réduire encore davantage leurs contributions aux services publics et communautaires ».

Une autre acteur-trice communautaire souligne le risque de marginalisation des solutions collectives, pourtant adaptées à la complexité de l'itinérance, en redirigeant plutôt des ressources financières et humaines vers des initiatives privées perçues comme plus efficaces : « lorsque le privé devient la norme, les solutions collectives et publiques perdent de leur pertinence, affaiblissant ainsi l'ensemble de notre filet social. »

Cette dynamique de diffusion des normes du privé se reflète également dans l'instauration d'un mode de gouvernance managérial axé sur l'efficacité et la prise de décision unilatérale, dans lequel les orientations sont définies sans réelles consultations ou concertation avec les partenaires communautaires ou les personnes concernées. Ce mode de gouvernance, qui se déploie souvent au détriment des valeurs de participation démocratique et de coopération promues par le milieu communautaire, est dénoncé par les acteur-trices communautaires : « Devcore a des ressources pour aller vite, mais elle n'a pas la culture organisationnelle pour soutenir ce genre de projet. Mais comme Devcore utilise ses propres ressources, elle n'a pas de compte à rendre ».

Cette tendance a également pour effet de contraindre les organismes communautaires à coopérer avec elle. À travers leur rôle dans leurs organismes respectifs, plusieurs acteur-trices communautaires soutiennent et accompagnent des personnes qui sont, seront, ou ont été hébergées à Transition Québec. Par souci de continuité, mais également par crainte de voir les personnes soutenues être fragilisées, des acteur-trices communautaires s'efforcent de maintenir des relations de collaboration avec la compagnie : « c'est pas une entreprise qui se spécialise en itinérance, donc on n'a pas le choix de garder les canaux ouverts si on veut que les choses se passent bien pour les personnes qu'on rejoint ». D'autres adoptent cette posture dans un souci de préserver leur place dans les discussions entourant la gestion de l'itinérance, dans un contexte où le secteur privé gagne en visibilité et en influence. Cette forme de « coopération contrainte » a pour effet de tempérer les critiques et les revendications, dans un souci de collaboration qui limite la capacité de critiquer : « je sens qu'il y a une sorte de peur, les gens ne vont pas forcément dire ce qu'ils pensent, et vont se rapprocher des acteurs privés en se disant qu'il vaut mieux faire des partenariats ».

En somme, le rééquilibrage des ressources en faveur du privé et l'imposition d'un mode de gouvernance managériale accentuent le risque de dépolitisation du milieu communautaire. Cette dynamique, marquée par la « peur de perdre les maigres ressources » disponibles, limite la capacité à remettre en question le modèle, alimentant un cercle vicieux de désengagement de l'État, de dépendance envers le privé et de managérialisation du milieu communautaire.

Marginalisation et contrôle

Les acteur-trices communautaires interrogées ont également mis en évidence le risque de marginalisation accrue des populations les plus vulnérables. Si le Village Transition se présente comme une solution à l'augmentation du nombre de personnes vivant dans les campements, il s'adresse en réalité aux personnes perçues comme prêtes à se conformer à un cadre de vie structuré, incluant le respect d'un code de vie, la participation à certaines tâches ou l'engagement dans des démarches de réinsertion sociale. À l'instar d'autres ressources d'hébergement transitoires, le projet initié par Devcore n'entend pas rejoindre les personnes qui ne répondent pas à ces critères, que ce soit en raison de leurs habitudes de consommation, de leur état de santé mentale ou d'une situation d'instabilité marquée. Comme le souligne une acteur-trice communautaire : « le projet répond à certains besoins, mais il néglige ceux qui sont dans une situation encore plus critique et qui n'ont toujours pas accès à des solutions adaptées ». Faute d'alternatives durables, ces personnes se retrouvent alors davantage marginalisées, leur exclusion étant justifiée par la présence d'une solution désormais perçue comme suffisante. Les personnes considérées plus désorganisées se retrouvent privées d'accès à des services de base, exacerbant ainsi leur précarité.

Par ailleurs, les conditions d'admission suscitent des interrogations fondamentales sur les droits des résidentes : « les expulsions peuvent devenir arbitraires³, car les résidents ne sont pas considérés comme des locataires au sens juridique ». Ce flou juridique ouvre la porte à des pratiques d'autant plus préoccupantes lorsqu'elles sont mises en œuvre par une entreprise immobilière privée en position de contrôler l'accès à un espace d'hébergement. Le village de conteneurs crée en ce sens un espace quasi public qui ouvre la possibilité aux acteurs privés comme Devcore d'imposer des formes de contrôle facilitant l'exclusion ou la restriction d'accès à des personnes ou des groupes considérés comme indésirables.



Crédit: Tobias Tullius



Crédit : Srinivasan Ventakaraman

REGARDS

Exportations

Le Village Transition est présenté comme une solution innovante, notamment en raison de l'utilisation de conteneurs maritimes et de son modèle financier attrayant pour les investisseurs. Toutefois, il repose moins sur un projet de transformation sociale que sur un format visible, reproductible et politiquement mobilisable. Son apparence innovante favorise sa diffusion, au risque d'être répliqué ailleurs sans consultation et sans tenir compte des spécificités locales et des dynamiques communautaires existantes. Comme le souligne une actrice communautaire : « chaque communauté a des besoins différents. Exporter ce modèle sans l'adapter pourrait faire plus de mal que de bien ».

En conclusion, l'exemple de Devcore et du Village Transition à Gatineau soulève des questions fondamentales sur la place croissante du secteur privé dans la lutte à l'itinérance. Si de telles initiatives offrent des réponses rapides à des besoins urgents, en court-circuitant bien souvent les lourdeurs bureaucratiques imposées par le secteur public, elles comportent également des risques importants pour la justice sociale, la solidarité collective et l'autonomie des organismes communautaires. Loin de rétablir un équilibre, la privatisation enracine une gestion minimaliste et marchande de l'itinérance.

Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement plus large de privatisation des services publics, caractérisé par des politiques d'austérité et par la déresponsabilisation progressive de l'État face aux besoins des populations marginalisées et vulnérables. Dans ce contexte, le logement, au lieu d'être reconnu comme un droit fondamental, tend à être de plus en plus réduit à une marchandise ou à un instrument d'investissement, accessible en priorité à celles et ceux qui sont capables de générer une valeur économique. Cette financiarisation de l'habitat exacerbe les inégalités existantes et fragilise davantage les populations les plus précaires.

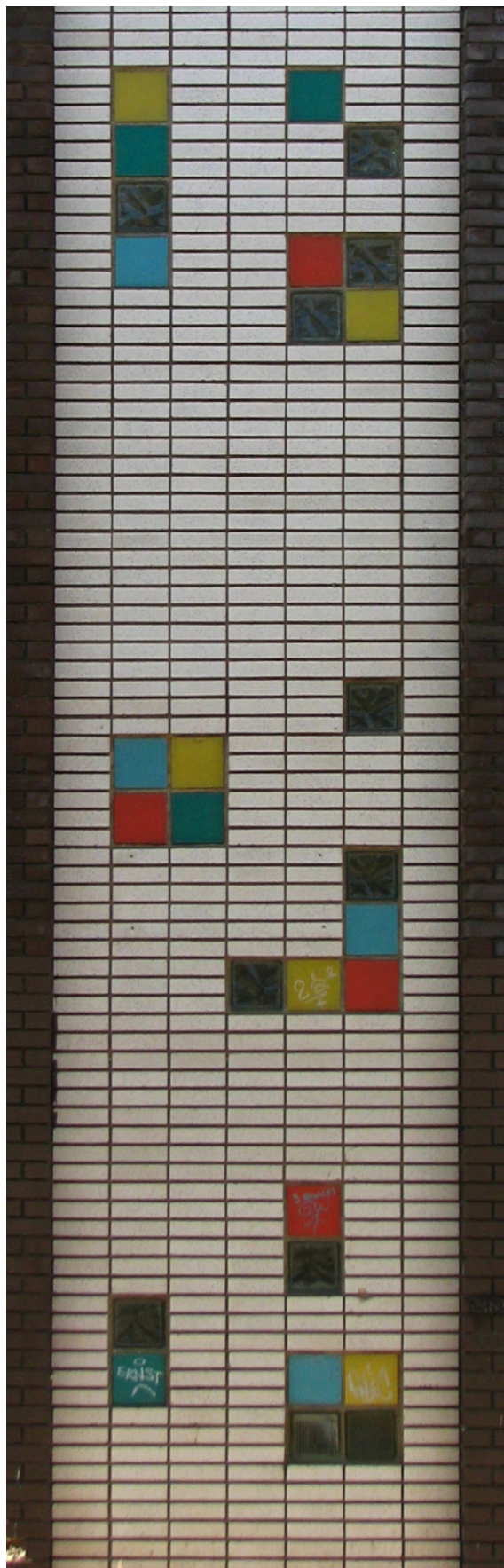
Pour garantir une réponse réellement inclusive, durable et respectueuse des droits fondamentaux, il apparaît indispensable que les pouvoirs publics réassument pleinement leur rôle, en collaboration étroite avec le milieu communautaire et les personnes directement concernées. Faute de quoi, la privatisation de la lutte contre l'itinérance risque non seulement d'amplifier les logiques d'exclusion, mais aussi de renforcer l'idée que la dignité humaine peut être subordonnée aux impératifs du marché.

Notes

1. Afin de préserver l'anonymat des personnes rencontrées et la confidentialité de leurs propos, toutes les personnes interviewées sont désignées dans le texte comme des « actrices communautaires », quel que soit leur rôle ou celui de leur organisation en itinérance.
2. Il existe, cela dit, d'autres types de fondations, dont celles créées par les ressources communautaires elles-mêmes, qui proposent un autre modèle que celui des fondations privées (voir Chamberland et al., 2013).
3. À titre d'exemple, au mois de janvier 2025, un usager du village de conteneur en a été expulsé deux jours avant la vague de froid. Entré dans son unité le 1er janvier, on lui a demandé de quitter le 18 janvier. Dans une entrevue accordée le 20 janvier 2025 à la radio 104.7 Outaouais, le résident en question « critique la panoplie de règlements qui empêchent les usagers de se sentir chez eux » : « [Les intervenants] rentrent dans le conteneur, puis ils regardent. Bien là, je ne sais pas qu'est-ce que tu fais là? Pourquoi tu rentres dans mon conteneur comme ça? Ça n'a pas d'allure des inspections de même. On n'est pas des enfants ». Pour écouter l'entrevue : <https://www.fm1047.ca/audio/672862/expulse-du-village-transition-il-critique-la-facon-de-faire>

Références

- Chamberland, V., Gazzoli, P., Dumais, L., Jetté, C., et Vaillancourt, Y. (2013). Fondations et philanthropie au Canada et au Québec : Influences, portraits et enjeux. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Université du Québec à Montréal. <https://larepps.uqam.ca/wp-content/uploads/cahier12-02.pdf>
- Fortin, M. (2018). Impact du financement des fondations privées sur l'action communautaire—Le cas de la Fondation Lucie et André Chagnon (Note socioéconomique). Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Note_FLAC_WEB_02.pdf
- Glyman, A., et Rankin, S. (2016). Blurred Lines: Homelessness & the Increasing Privatization of Public Space. Homeless Rights Advocacy Project. <https://digitalcommons.law.seattleu.edu/hrap/2>
- Margier, A. (2023). The Involvement of Business Elites in the Management of Homelessness: Towards a Privatization of Service Provision for Homeless People? *Urban Affairs Review*, 59(3), 668-691. <https://doi.org/10.1177/10780874211073882>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Tout le monde compte. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
- Savard, S., Bourque, D., et Lachapelle, R. (2015). Third Sector Organizations in Québec and the New Public Action in Community Development. *Canadian Journal of Non-profit and Social Economy Research*, 6(2), Article 2. <https://doi.org/10.22230/cjnser.2015v6n2a191>
- Willse Craig. 2015. The Value of Homelessness: Managing Surplus Life in the United States. University of Minnesota Press.



Crédit: mcccxi

Corps engagés

DOSSIER



L'accompagnement est un acte de soin

Engager sa personne et son parcours de vie dans le bénévolat

Mourir dans l'ombre

Crédit: mcccxi

L'accompagnement est un acte de soin

Lucie-Catherine Ouimet

Infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne, Médecins du Monde au sein de la clinique de proximité en santé autochtone au Centre d'amitié Autochtone de Montréal

Pénélope Boudreault

Infirmière clinicienne et directrice des opérations nationales et du développement stratégique, Médecins du Monde Canada

Chloé Couvy

Secrétaire de rédaction, Revue du CREMIS

Rachel Benoit

Coordonnatrice à la mobilisation et au transfert des connaissances, CREMIS

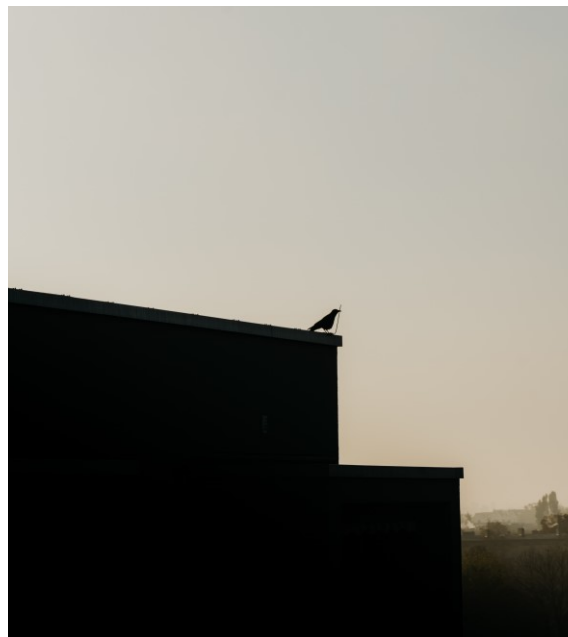
Ce texte s'inscrit dans le cadre d'un projet mené au CREMIS en collaboration avec quatre organismes autochtones¹ pour favoriser l'implantation de la sécurisation culturelle au sein des urgences hospitalières du CCSMTL. Au cours de ce projet, des membres de la communauté autochtone de Montréal ont suggéré au CREMIS de faire valoir un article de la Coalition professionnelle pour la santé autochtone au Québec (COPSAQ), paru dans la revue *Perspective infirmière* en 2023². Suivant cette recommandation, l'équipe du CREMIS rencontre en décembre 2024 Lucie-Catherine Ouimet, l'une des autrices de l'article et membre de la COPSAQ. Elle est accompagnée de sa collègue, Pénélope Boudreault. Cette entrevue donne lieu à l'enregistrement d'un épisode du balado *Sur le vif du CREMIS*³ et à l'écriture du présent texte⁴.

Lucie-Catherine Ouimet est infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne chez Médecins du Monde. Pénélope Boudreault est infirmière clinicienne et directrice des opérations nationales et du développement stratégique pour Médecins du monde Canada. Depuis le 5 septembre 2023, elles travaillent ensemble au sein de la clinique de proximité en santé autochtone, un projet pilote issu d'une collaboration entre le Centre d'amitié Autochtone de Montréal et Médecins du Monde. Au cours de cet échange, elles partagent avec nous leurs expériences de pratique et tracent des pistes à suivre pour favoriser des collaborations plus lumineuses entre les différentes actrices de la santé et des services sociaux, et pour faire évoluer les pratiques professionnelles en vue d'offrir des services plus équitables.

Sécurisation culturelle

La Coalition professionnelle pour la santé autochtone au Québec (COPSAQ) définit ainsi la sécurisation culturelle, comme levier de l'équité en santé :

« La sécurité culturelle [...] est produite lorsqu'il y a remise en question des relations de pouvoir dans les relations, de même que dans les organisations, dans le but d'atteindre l'équité en santé [...]. [L]a remise en question des relations de pouvoir est une condition nécessaire à la lutte contre le racisme systémique et doit faire partie du développement professionnel des infirmières (AIC, 2018; McGuire-Adams, 2021). [...] Plutôt que d'apprendre ce que l'on doit faire à l'autre, la sécurisation culturelle est surtout une pratique perpétuelle de transformation de soi en vue, éventuellement, d'agir adéquatement auprès d'autrui. Le concept de sécurité culturelle, lequel procède par un auto-examen des impacts de sa propre culture sur les processus de soins, permet alors d'atteindre l'équité en santé. » (COPSAQ, 2023, p.57-58).



Crédit: Marina Reich



Crédit: Damon Lam

Dialogues

Lorsque Lucie-Catherine Ouimet et Pénélope Boudreault décrivent leurs collaborations, elles nous parlent avant tout de conviction, et de dialogue. Elles disséminent quantité d'exemples d'initiatives inspirantes, qui illustrent non seulement ce qui peut être réalisé par celles et ceux « qui y croient », mais qui révèlent également la force du maillage entre ces initiatives.

Lucie-Catherine Ouimet : ce qui aide à la collaboration, c'est d'avoir un interlocuteur qui croit au projet, qui croit en la réalisation de ce projet-là. Quand j'ai rencontré Pénélope pour la première fois, je travaillais pas encore pour Médecins du Monde (MdM). Je travaillais sur un projet de l'université McGill, qui faisait des cliniques infirmières communautaires. Mais j'ai été beaucoup en contact avec les navigateurs autochtones, et c'est comme ça que j'ai commencé à connaître Médecins du Monde. [...] De fil en aiguille, avec le fait que le projet de McGill n'allait pas continuer et le fait que je répondais à un besoin qui est assez criant pour les Premières Nations, Inuit et Métis dans la rue, Mathieu, un des navigateurs autochtones de MdM, a eu l'idée qu'on se mette en contact avec Pénélope et qu'on essaie de créer un projet de clinique de proximité. J'étais déjà au Centre d'amitié autochtone, et la directrice a tout de suite été très emballée, ça a été très vite.

Clinique de proximité en santé autochtone au Centre d'amitié Autochtone de Montréal

La Clinique de proximité en santé autochtone au Centre d'amitié Autochtone de Montréal a été développée en collaboration avec Médecins du Monde et propose des services de santé destinés aux populations autochtones en situation de vulnérabilité.

Il s'agit d'une clinique sans rendez-vous et à haut seuil d'acceptabilité, qui offre les services d'une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSPL), une infirmière clinicienne de liaison, des navigateur-trices autochtones ainsi qu'un accès à des soins traditionnels, et collabore étroitement avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour assurer un continuum complet de services.

Pour en savoir plus : <https://reseautmlnetwork.com/programmes/clinique-de-proximite>

Navigateur-trices autochtones

Les navigateur-trices de Médecins du Monde sont elles et eux-mêmes issues des communautés autochtones. Ils et elles ont pour mandat d'accompagner les personnes autochtones en situation d'itinérance ou à risque de le devenir en milieu urbain, afin qu'elles puissent mieux cheminer dans les complexités du système de santé.

Leur travail consiste à aller à la rencontre des personnes pour comprendre leurs besoins et développer avec elles des relations de confiance, à collaborer avec le personnel de santé et des services sociaux pour offrir aux personnes accompagnées un soutien personnalisé et culturellement adapté, et à accompagner, à titre de facilitateur-trices, les personnes dans leurs démarches et rendez-vous médicaux.

Les navigateur-trices s'efforcent ainsi de faire le pont entre les personnes accompagnées et le système de santé et des services sociaux, tout en conservant des liens durables avec les personnes pour assurer un accompagnement holistique qui transcende les soins individuels.

Pour en savoir plus : <https://medecinsdumonde.ca/aide/navigateurs-autochtones>

L'avantage d'être un organisme humanitaire, c'est aussi l'avantage de la flexibilité. C'est de ne pas avoir toutes les étapes bureaucratiques. Mais je dirais que même dans un système très bureaucratique, ou très rigide, quand il y a une volonté, puis quand la personne croit à un projet, ça se fait très bien. Je pense à l'exemple de quand j'ai travaillé avec l'équipe de Missinak à Québec pour créer la clinique infirmière praticienne dans le centre MAMUK. On a interpellé le CIUSSS Capitale-Nationale, et la personne interpellée, qui était l'adjointe au PDG, croyait dur comme fer au projet. Et ça a fonctionné comme ça. Il suffit d'avoir quelqu'un qui y croit. Quand il y a de la volonté, *when there's a will there's a way*, comme on dit en anglais, je pense que c'est ça qui fait la grosse différence quand on veut créer quelque chose, mettre en place un projet auquel on croit et qu'on sait pertinemment que ça répond à un besoin. Donc oui, le système en ce moment c'est très difficile, il manque d'agilité, mais l'agilité ça vient aussi avec la volonté des gens de pouvoir faire des choix, puis de bouger. Des fois, ben oui, on dérange, puis des fois on *ruffle feathers* comme on dit en anglais! Mais c'est souvent ça qui démontre que les choses peuvent fonctionner.

Clinique Uatik'u

La clinique Uatik'u est un projet du Centre Multiservices pour Autochtones en milieu urbain à Kébec (MAMUK). Elle offre des services de soins en santé physique et mentale, auprès d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne.

Pour en savoir plus : <https://centremamuk.com>

DOSSIER

« l'agilité ça vient aussi avec la volonté des gens de pouvoir faire des choix, puis de bouger. Des fois, ben oui, on dérange [...]. Mais c'est souvent ça qui démontre que les choses peuvent fonctionner. »

[...] Travailler en concertation, c'est ça aussi. Parce qu'à Montréal, il y a d'autres cliniques autochtones qui se sont déployées, mais on ne dessert pas toutes la même clientèle. Donc souvent, on va s'entraider, on va se concerter. Par exemple, je vais dire que j'ai un patient qui est vraiment malade, qui a des problématiques, qui a besoin d'un suivi vraiment plus médical. C'est une personne qui est organisée, qui a son appartement, donc ça correspond un peu plus à la clientèle de Native Montreal par exemple. Native Montreal vont m'envoyer des patients qui sont un peu désorganisés, qui *fittent* pas tout à fait avec le concept de prendre des rendez-vous, des choses comme ça. C'est la même chose avec Tiohtià:ke, on va s'entraider pour plusieurs patients. On a des fois des patients qui préfèrent se rendre à la clinique Tiohtià:ke, mais c'est quand même souvent avec rendez-vous et c'est certains jours de la semaine. Ça fait en sorte qu'on va se compléter, on va s'entraider.

Et je pense que c'est important, aussi, de se parler. Ça, c'est un gros problème qu'on retrouve souvent, quand on parle des problèmes dans notre société. C'est que tout le monde croit à différentes affaires, mais si vous ne vous asseyez pas pour parler, ça marche pas. Tout le monde tire sa couverture de son bord, puis ils essaient de réinventer la roue chacun de leur bord.

Pénélope Boudreault : se parler, mais aussi s'écouter. Il y a beaucoup de monde qui parle, mais qui n'entend pas.

Lucie-Catherine Ouimet : dialoguer.

Clinique de santé familiale de Native Montreal

La clinique de santé familiale de l'organisme Native Montreal fournit des soins de première ligne culturellement sécurisants aux personnes autochtones de Montréal et de sa région métropolitaine. Elle offre des services médicaux, de navigation en santé, d'intervention psychosociale et permet de rencontrer des gardiens du savoir.

Pour en savoir plus : <https://nativemontreal.com/fr/clinique-sante-familiale>



Crédit: Yura Pavlov

Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke

Le Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke fournit des services de santé culturellement appropriés, selon une approche holistique dans un environnement culturellement sécurisant, à destination des personnes autochtones de la région du Grand-Montréal. Ses services incluent entre autres des sessions de guérison spirituelle, un jardin et un parcours d'apprentissage pour les étudiantes en médecine et en sciences médicales.

Pour en savoir plus : <https://ihct.ca>



Crédit: Damon Lam

À petits pas

Dans la rencontre avec les institutions, de grands changements sont bien sûr encore nécessaires. Lucie-Catherine Ouimet et Pénélope Boudreault nous rappellent toutefois que c'est aussi à travers les petites actions quotidiennes, les attitudes que l'on choisit d'avoir, que l'on transforme le monde tranquillement, un jour à la fois.

Pénélope Boudreault : j'ai commencé il y a longtemps, le CHUM⁵ s'appelait l'hôpital Saint-Luc dans le temps, et moi j'étais une infirmière sac à dos. C'était avec Ka'wáhse, la patrouille du Centre d'amitié autochtone. Maintenant, ça ne fonctionne plus, mais pendant des années Ka'wáhse avait une van qui se promenait à travers Montréal. On donnait des sandwiches et des cafés aux personnes en situation d'itinérance.

[...] C'est l'hiver, il fait froid, [un monsieur] est assis à côté d'une cabine de téléphone et il me dit "j'ai vraiment mal aux pieds, je peux plus me déplacer, [...] ça fait plusieurs semaines que j'ai pas enlevé mes bottes". Je lui dis "regarde, t'acceptes-tu de venir avec moi à l'hôpital Saint-Luc? J'y vais avec toi, je t'accompagne". Il accepte de se rendre avec moi, on s'assoit dans la salle d'urgence et là il me dit "tout le monde me juge, je veux m'en aller". Et moi je le vois, dans la salle, tout le monde le regarde. C'est sûr que ses vêtements sont usés, il a peut-être pas pu se laver depuis plusieurs jours... Et on est là, dans la salle d'attente, les gens le regardent et ils chuchotent. [...] On parle, on essaie de lui changer les idées. Le temps passe, c'est long, il est tanné, il veut s'en aller. Mais on jase, on rit, on se raconte des histoires. Puis on va voir l'infirmière au triage, elle est un peu désabusée, tannée probablement, c'est le milieu de la nuit. Elle dit "là, il faut que vous enleviez votre manteau", et ça semble bien compliqué. Moi, je disais "y'a pas de problème, je l'aide à enlever son manteau!". La machine à pression est là, il faut prendre sa pression, "regarde je suis infirmière, je vais la prendre, moi, sa pression". [...] On retourne à la salle d'attente. L'infirmière vient nous voir, et nous dit que le médecin refuse de voir le patient à moins qu'il prenne une douche. C'était il y a plusieurs années. Le monsieur dit "oh, je veux m'en aller!", mais je lui dis "non, non, allez, on y va!". Et puis là, le préposé est pas très content, parce que la douche va être toute sale, c'est compliqué, il prend un sac de vidanges, il commence à mettre toutes les affaires du monsieur dedans, et le monsieur est comme "non! je veux pas que vous jetiez mes affaires!", je lui dis que non, c'est juste pour les garder, et j'essaie d'aider autour, de faciliter le travail de tout le monde. Le préposé lui donne des savons, un peu désabusé.

Le monsieur rentre dans la douche, qui est juste à côté du poste des infirmières. Et là, il se met à chanter! Il se lave, et il chante, il chante vraiment fort! Tout le monde se regarde, les infirmières, le préposé, et tout le monde se met à rire. Le monsieur dit "ah! j'espère que ça va me prendre un autre savon!". Alors le préposé va lui chercher un savon, les infirmières rient, et tout le monde trouve ça bien drôle.



Crédit: Zeynep Sumar

DOSSIER

Le préposé amène des nouveaux vêtements, des souliers, tout le monde se mobilise un peu. Puis le monsieur sort de la douche, il est tout content, il dit que ça lui a fait du bien. Le médecin le voit, il arrange ses pieds, ça se passe bien. Il sort de l'hôpital, il est vraiment content, toutes les infirmières sont comme "bye, à la prochaine!".

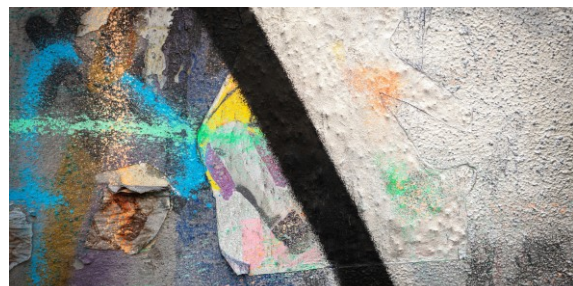
C'est une longue histoire juste pour dire que, des fois, les personnes ont raison quand elles pensent qu'elles sont jugées, qu'elles sont stigmatisées. C'est vrai. J'étais là, je l'ai vu. Même accompagné par quelqu'un qui a pas l'air d'être une personne de la rue, je le vois. Je le voyais de l'infirmière, je le voyais du préposé aux bénéficiaires. L'urgence déborde, ils sont tannés, ils sont épuisés, ils ont pas les moyens. Le préposé se dit "j'ai pas le temps de nettoyer la douche". Mais quand on donne tous un petit peu de volonté, on peut faire qu'une expérience tourne finalement positivement pour tout le monde. Les infirmières l'ont trouvé drôle, le médecin était content de l'aider, le patient était content d'avoir pris une douche, puis tout le monde était finalement gentil. Je pense que c'est des petites expériences comme ça qui vont transformer, tranquillement... Peut-être que certaines infirmières, au lieu de voir une personne en situation d'itinérance arriver et se dire "oh... ", peut être que ce patient-là, la prochaine fois qu'il a besoin d'aller à l'hôpital, il va être moins réticent. Je pense qu'il faut prendre ces moments-là pour permettre une expérience de santé qui est un peu plus positive pour toutes les personnes, c'est comme ça qu'on va changer, transformer le système.

Lucie-Catherine Ouimet: il y a deux ans, une femme est arrivée de sa communauté. C'était une femme un peu plus âgée, elle avait beaucoup d'années d'alcoolisme derrière elle. Elle avait des ascites, son foie était très atteint, ça lui faisait un ventre comme si elle avait une grossesse, son diabète était complètement débalancé, et puis elle était pas bien dans sa peau. Elle fuyait une situation difficile de sa communauté. La première fois que je l'ai vue, on s'est juste assises, elle était très sur la défensive. Elle me disait "tu vas me dire qu'il faut que je fasse ça, ça, ça". J'ai dit "ben non, on va juste s'asseoir. Tu veux-tu un café? On va jaser". Et de fil en aiguille, tranquillement, avant qu'on commence à faire quelque chose, on a juste créé un lien de confiance. Je la croisais, je lui demandais "puis, comment ça va?", "oh, ce matin mes genoux...", "viens-t'en, on va aller jaser, on va regarder ça". Et là je lui frottais ses genoux, je lui donnais quelque chose pour sa douleur. Elle a accepté qu'on prenne sa glycémie tous les jours. On regardait les valeurs, je lui expliquais. Alors tous les jours elle venait, [on prenait sa glycémie], et elle était contente quand ça descendait en bas de 10 à jeun, ou des choses comme ça.

Tranquillement, on a commencé à faire des traitements pour le diabète, parce qu'elle comprenait beaucoup mieux ce qui se passait. Pour ses problèmes d'alcool, c'était les premières fois que j'étais en contact avec l'unité des toxicomanies du CHUM. C'est grâce à cette femme-là qu'on a commencé à développer un corridor de services.

Elle est allée faire un sevrage, et elle a finalement été prise en charge à l'hôpital avec l'hépatite-onco, parce qu'elle avait des tumeurs au foie aussi. Puis elle a été opérée. Là, elle est ressortie, elle a pas rechuté, elle est restée au refuge Projet Autochtone Québec, et elle a fait une demande pour avoir un appartement dans leur maison de transition. La première fois, elle a refusé l'appartement parce qu'elle était pas sûre qu'elle allait aimer ça, être toute seule dans un appartement... Finalement, elle a eu une petite rechute, et à un moment donné elle s'est dit "je veux l'avoir l'appartement", alors on a remis son nom.

C'est toutes des petites étapes, tranquillement. C'est le temps de créer le lien de confiance, qui fait que tu prends la personne où elle est. Quand elle est prête, tu prends la personne, tu jases, et tu fais avec. Quand elle a décidé d'arrêter de boire, on se demandait de quelle façon elle préférerait faire ça. Elle disait qu'elle voulait aller à l'hôpital, parce qu'elle avait déjà essayé d'arrêter et qu'elle a fait des *black out*. C'est étape par étape. Et là, en ce moment, elle habite dans un appartement, elle a un amoureux, elle fait du sport, elle est suivie de façon serrée en hépatite, elle va beaucoup mieux, son diabète est relativement sous contrôle. Et elle revient souvent! Elle visite, elle vient prendre un café, elle veut que je lui prenne sa pression. Je le sais que c'est pas pour d'autres choses que juste venir jaser!



Crédit: Tim Hufner

Perspectives

En 2023, Lucie-Catherine Ouimet a co-signé un article dans la revue *Perspective infirmière*, qui propose des pistes d'action sécuritaires en faveur de la santé des Premières Nations, des Inuit et des Métis (COPSAQ, 2023). L'idée derrière ce texte est d'amener les lecteur-trices à réfléchir à leurs propres postures, à reconnaître les manifestations du racisme systémique dans le cadre professionnel et, finalement, à identifier ce qu'il est possible de faire à leur niveau pour favoriser l'équité en santé. L'article revient notamment sur la notion de double perspective :

« Cette double perspective, c'est "apprendre à voir d'un œil ce qu'il y a de mieux dans les modes de connaissance autochtones, et de l'autre œil ce qu'il y a de mieux dans les modes de connaissance occidentaux (ou dominants) et apprendre à utiliser ces deux yeux ensemble pour le bénéfice de tous" » (Bartlett, Marshall et Marshall, 2012, p. 335). L'approche de la double perspective soutient qu'il existe différentes perceptions du monde (Hovey et al., 2017; Iwama et al., 2009; Martin, 2012) et qu'il est nécessaire de reconnaître, de respecter et d'intégrer cette diversité de perspectives (Iwama et al., 2009; Martin, 2012) sans perpétuer la domination de l'une sur l'autre (Iwama et al., 2009). Il s'agit alors d'un cadre holistique et réflexif où tous les points de vue sont valorisés pour faciliter l'intégration des différentes perspectives et ainsi, élargir la compréhension d'un phénomène (Bartlett et al., 2012). » (COPSAQ, 2023, p.55).

Les auteur-trices proposent des exemples concrets de démarches possibles pour développer des pratiques culturellement sécurisantes. À un niveau individuel, il peut s'agir par exemple d'écouter les patientes qui parlent de leurs traumatismes, de cultiver son humilité et d'être réceptive à la critique envers son propre comportement, ou encore de faire appel aux ressources autochtones désignées comme les agentes de liaison, les interprètes ou les guérisseuse-trices traditionnelles. À un niveau collectif, il est possible de former des groupes de discussion contre le racisme, de rendre disponibles et visibles les services de soutien offerts ou encore d'appuyer les propos des mouvements autochtones et voter des motions de soutien en assemblée syndicale (COPSAQ, 2023). Cette posture professionnelle offre un cadre d'analyse inspirant pour mieux comprendre ce qui se joue au sein du réseau de la santé et des services sociaux, et offre un terrain fertile pour le développement de pratiques, de projets et de collaborations fructueuses.

Cercle consultatif en santé des autochtones de Montréal

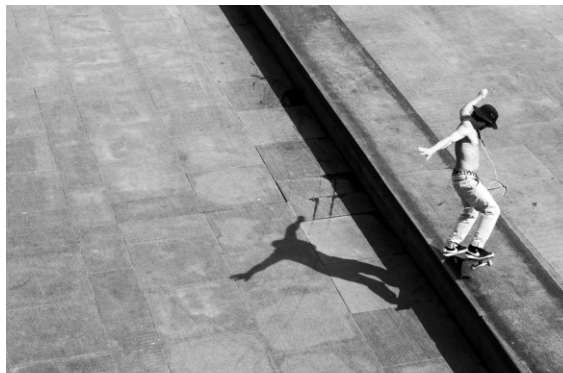
En 2022, l'équipe du CREMIS a rencontré Stéphanie Héroux-Brzeau, qui était alors la coordonnatrice du Cercle consultatif en santé des autochtones de Montréal. Au cours d'une entrevue réalisée pour le balado Sur le vif, elle nous parle de l'importance de la décolonisation du système de santé et de l'amélioration des services pour les personnes autochtones :

« Le Cercle consultatif en santé des autochtones de Montréal fonctionne en collaboration entre des organisations autochtones et les membres de plusieurs CIUSSS, qui se rencontrent sur une base régulière pour prendre des décisions par et pour les personnes autochtones, de porter honneur à leur voix et de reconnaître qu'ils et elles sont les seules et uniques expertes de leur réalité, et donc nécessairement capables de développer des solutions qui leur conviennent ». (Héroux Brzeau, 2022).

Pour en savoir plus sur les travaux du Cercle consultatif en santé des autochtones de Montréal, vous pouvez écouter l'épisode du balado Sur le vif # 28 — *Pour un accès équitable aux soins et services à l'intention des Premières Nations et des Inuit* avec Stéphanie Héroux-Brzeau et lire l'article *Décoloniser le système de santé, aperçu des travaux du Cercle consultatif en santé des Autochtones de Montréal*, paru dans le numéro 13(2) Automne 2022 de la Revue du CREMIS.

Lien vers le balado: <https://cremis.ca/balados/sur-le-vif?id=15206>

Lien vers l'article: <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/decoloniser-le-systeme-de-sante>



Crédit: Ben Allan

Actes de soin

Lucie-Catherine Ouimet: pourquoi on travaille si bien ensemble? Parce qu'on est deux personnes qui avons les mêmes valeurs, puis qui croyons à la nécessité de ce genre de projet là.

Pénélope Boudreault: j'ai envie de dire qu'on est complémentaires. On n'essaie pas de faire la job de l'autre, on reconnaît l'expertise de chacune. On est créatives, on rêve, on est un peu naïves, un peu folles, du genre à faire les choses différemment, se relever, continuer. [...] Et on se respecte vraiment beaucoup.

La collaboration de Lucie-Catherine Ouimet et Pénélope Boudreault s'inscrit dans une relation de complémentarité et de respect mutuel, dans laquelle s'enracine leur volonté de faire bouger les choses. À travers leur exemple inspirant, c'est aussi une approche holistique de la santé qui apparaît.

Pénélope Boudreault: Mathieu, le coordonnateur du projet de navigation, qui est lui-même navigateur autochtone, dit souvent : "[...] l'accompagnement, dans la vision de la santé holistique, c'est un acte de soin. C'est de la santé". [...] C'est pas seulement "tu fais un traitement de 10 jours, t'as fini ton traitement, voici la santé!". C'est pas ça. L'accompagnement est un acte de santé. Je trouve ça beau de voir la santé comme ça.

Lucie-Catherine Ouimet: quand on parle de l'approche holistique, c'est vraiment ça : on n'adresse pas le physique seulement, on adresse tout le reste. [...] La façon dont notre système de santé est construit, je pense que c'est comme ça dans beaucoup de pays en occident, on a une approche très biomédicale. C'est une approche très médicalisée, avec le professionnel de la santé, le médecin, au centre. J'enlève rien, les médecins peuvent être de super bons professionnels de la santé, mais... c'est pas l'unique [approche possible].

Pénélope Boudreault: je pense que, même quand t'es dans le système avec des personnes qui ont des visions, des valeurs différentes, qui ont des mandats différents, quand il y a du respect, et quand il y a une volonté d'accueillir l'expertise de l'autre personne, tout est possible. Et puis, on commence à petite échelle. On changera pas le monde demain. Mais si on commence maintenant, on va le transformer.

DOSSIER



Crédit: Bogomil Mihaylov

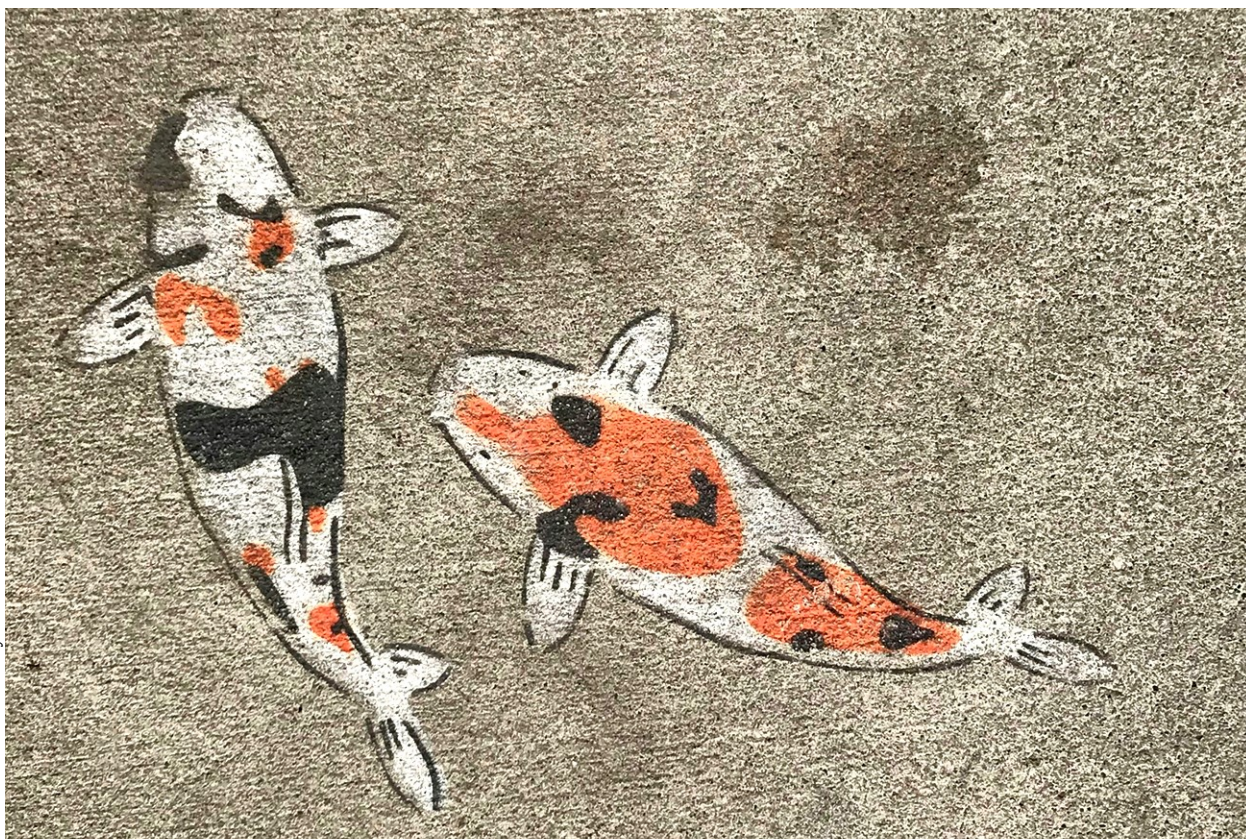
Notes

1. Le Centre d'amitié Autochtone de Montréal, le Projet de Travailleurs de Soutien aux Autochtones, le Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke et le Réseau de la communauté autochtone à Montréal.
2. Coalition professionnelle pour la santé autochtone au Québec (COPSAQ). (2023). Développer sa conscience critique pour un système de santé plus équitable : pistes pour des actions infirmières sécuritaires en faveur de la santé des Premières Nations, des Inuit et des Métis (PNIM). *Perspective infirmière*, 20(2), 54-63. <https://www.oiiq.org/developper-sa-conscience-critique-pour-un-systeme-de-sante-plus-equitable>
3. Sur le vif # 33 — L'intervention culturellement sécurisante : la pratique engagée de deux soignantes. L'entretien a été réalisé et animé par Rachel Benoit, coordonnatrice à la mobilisation et au transfert des connaissances au CREMIS, le 19 décembre 2024. Pour écouter le balado : <https://cremis.ca/balados/sur-le-vif?id=23191>
4. Le texte a été rédigé par Chloé Couvy, secrétaire de rédaction pour la Revue du CREMIS, à partir des propos de Lucie-Catherine Ouimet et Pénélope Boudreault.
5. Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Références

- Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). (2018). *Énoncé de position — Encourager la compétence culturelle dans les soins infirmiers*. <https://www.cna-aiic.ca/fr/representation-et-politiques/outils-daide-aux-politiques/enonces-de-position>
- Bartlett, C., Marshall, M. et Marshall, A. (2012). Two-eyed seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2(4), 331-340. <http://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8>
- Coalition professionnelle pour la santé autochtone au Québec (COPSAQ). (2023). Développer sa conscience critique pour un système de santé plus équitable : pistes pour des actions infirmières sécuritaires en faveur de la santé des Premières Nations, des Inuit et des Métis (PNIM). *Perspective infirmière*, 20(2), 54-63. <https://www.oiiq.org/developper-sa-conscience-critique-pour-un-systeme-de-sante-plus-equitable>
- Héroux-Brazeau, S., Benoit, R., Cunningham, J. et Sallée, N. (2022). Décoloniser le système de santé, aperçu des travaux du Cercle consultatif en santé des Autochtones de Montréal. *Revue du CREMIS*, 13(2), 16-22. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/decoloniser-le-systeme-de-sante/>
- Hovey, R. B., Delormier, T., McComber, A. M., Lévesque, L. et Martin, D. (2017). Enhancing Indigenous health promotion research through Two-Eyed Seeing: A hermeneutic relational process. *Qualitative Health Research*, 27(9), 12780-1287. <https://doi.org/10.1177/1049732317697948>
- Iwama, M., Marshall, M., Marshall, A. et Bartlett, C. (2009). "Two-Eyed Seeing and the language of healing in community-based research. *Canadian Journal of Native Education*, 32(2), 3. <https://doi.org/10.14288/cjne.v32i2.196493>
- Martin, D. H. (2012). Two-eyed seeing: A framework for understanding indigenous and non-indigenous approaches to indigenous health research. *Canadian Journal of Nursing Research*, 44(2), 20-42. <https://cjr.archive.mcgill.ca/article/view/2348>
- McGuire-Adams, T. (2021). Settler allies are made, not self-proclaimed: Unsettling conversations for non-Indigenous researchers and educators involved in Indigenous health. *Health Education Journal*, 80(7), 761-772. <https://doi.org/10.1177/00178969211009269>

Crédit: Lili Ann Eldeiry



Militer par le témoignage au GRIS-Montréal

Engager sa personne et son parcours de vie dans le bénévolat

Alexis Graindorge
Professionnelle de recherche, GRIS-Montréal

Gabrielle Richard
Directrice de la recherche, GRIS-Montréal

Amélie Charbonneau
Chargée de recherche, GRIS-Montréal

Phil Arianne Desmarais
Professionnelle de recherche, Servirplus

Kévin Lavoie
Professeur agrégé, Université Laval
Membre du comité de recherche, GRIS-Montréal
Membre du CREMIS

Olivier Vallerand
Coordonnateur de la recherche, GRIS-Montréal
Professeur agrégé, Université de Montréal
Membre du CREMIS

DOSSIER



Crédit: Tim Mossholder

Quelques courtes définitions

Bi, bisexuelle (ADJ.): personne ressentant une attirance sexuelle et émotionnelle envers les personnes de même genre qu'elle ou d'un genre différent du sien.

Cis, cisgenre (ADJ.): personne dont l'identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance.

Coming out (N.): acte de dévoiler son identité de genre ou son orientation sexuelle à une ou plusieurs personnes.

Diversité sexuelle (N.): ensemble des personnes qui ne sont pas strictement hétérosexuelles.

Gaie (ADJ.): voir Homo, homosexuelle.

Hétéro, hétérosexuelle (ADJ.): personne ressentant une attirance sexuelle et émotionnelle envers les personnes d'un genre différent du sien — typiquement utilisé dans un contexte binaire femme/homme.

Homo, homosexuelle (ADJ.): personne ressentant une attirance sexuelle et émotionnelle envers les personnes du même genre qu'elle.

Identité de genre (N.): sentiment très intime d'une personne d'appartenir à un genre, plusieurs genres ou aucun genre.

Intersectionnalité (N.): interaction de différentes dynamiques d'oppression et de discrimination exposant une personne ou une communauté à une augmentation des préjudices subis.

Lesbien-ne (ADJ.): voir Homo, homosexuelle.

LGBTQ+ (ADJ.): ensemble des personnes lesbiennes (L), gaies (G), bisexuelles et pansexuelles (B), trans (T), queers et en questionnement (Q), et plus largement des personnes issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres (+).

Non-binaire (ADJ.): personne dont l'identité de genre n'est pas conforme aux figures binaires de la femme et de l'homme.

Pan, pansexuelle (ADJ.): personne ressentant une attirance sexuelle et émotionnelle envers les personnes, indifféremment de leur genre.

Queer (ADJ.): personne qui n'est pas strictement hétérosexuelle et cisgenre.

Trans, transgenre (ADJ.): personne dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance.

Crédit: Aleksandr Kadykov



« Je m'appelle Elio, j'ai 27 ans et je suis une personne non binaire. »

Fondé en 1994, le GRIS-Montréal¹ intervient auprès du public scolaire québécois pour activement participer à la démythification des orientations sexuelles et, depuis 2019, des identités de genre. Son mode de fonctionnement unique repose sur des interventions axées sur la visibilité, le questionnement respectueux et le dialogue. Ces interventions offrent aux jeunes l'espace pour poser des questions souvent tues, et obtenir une réponse sincère et non infantilisante. Les bénévoles, formées pour intervenir en classe, se racontent en témoignant de leur propre vécu.

Par conséquent, pas de résumés d'articles académiques, pas d'évocation de statistiques ni de recours à de grandes théories dans la classe. Ce que les bénévoles partagent, c'est avant toute chose leurs expériences, leurs individualités et leurs parcours personnels. En ce sens, leur prise de parole est un acte militant, car iels « ont recours au témoignage public dans l'objectif de provoquer un changement social menant à leur inclusion dans la société » (Mensah et al., 2017, p. 86). Cet aspect militant de l'intervention est d'autant plus saillant qu'il vient perturber le statu quo de l'école où les sujets des diversités sexuelles et de genre sont peu soulevés, ou alors de façon pathologisante et altérissante (Cyr, 2016). Aller en classe pour en parler de façon frontale constitue alors une intervention politique en soi.

Pour des personnes queers² à l'intersection de plusieurs minorités — soit, non limitativement, à l'intersection des identités lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, trans, racisées, handicapées et/ou immigrantes —, vivre au quotidien peut être insécurisant en raison de l'invisibilisation de ces identités dans la sphère publique, de la dimension nécessairement politique de leur existence dans la société (Herboz, 2019), ainsi que de la montée des discours d'intolérance et d'exclusion (Rinn, 2022), en particulier à l'école pour ce qui est des jeunes (Kosciw et al., 2022).

En 2022-2023, grâce à une subvention des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le GRIS-Montréal — en collaboration avec les autres GRIS du Québec et d'Acadie — a rencontré un échantillon des bénévoles de l'ensemble des GRIS pour recueillir leur parole concernant leur implication au sein de l'organisme, sonder les impacts sur leur santé psychologique et sociale, et explorer les formes que pourrait prendre leur implication future (Desmarais et al., 2023). Nous avons ainsi recensé les impressions de bénévoles actives et passées au travers d'un questionnaire en ligne rempli par 95 bénévoles, d'entrevues individuelles avec 46 bénévoles, et d'un groupe de discussion rassemblant 6 intervenantes trans et non binaires.

Cet article s'attardera sur les quelques impacts psychologiques et sociaux qui reviennent le plus souvent dans les discours des intervenantes rencontrées. Spécifiquement, nous nous concentrerons sur la dimension thérapeutique du témoignage avant de discuter d'intersectionnalité dans la communauté LGBTQ+. Le tout permettra d'alimenter les discussions sur le bénévolat militant au sein d'un organisme communautaire queer et ses impacts au niveau individuel.

Le témoignage est thérapeutique

Un peu plus de la moitié des bénévoles du GRIS rapporte un sentiment d'amélioration de la santé psychologique liée à son implication. Cette amélioration se manifeste de façon concrète par une diminution de l'anxiété sociale, du sentiment d'isolement et des idéations autodestructrices et suicidaires chez les personnes qui rapportaient en avoir avant de commencer à s'impliquer³. Une bénévole se confie en ces termes :

« Pour moi, ç'a été un ancrage, une bouée de sauvetage, quelque chose de positif dans mes années de merde. J'ai fait une dépression majeure et j'ai dû être hospitalisée. Ce n'est pas rien. J'avais hâte de guérir pour continuer à aller faire les interventions. Je me disais : "Si je peux juste faire ça dans la vie... Si je ne peux plus retourner travailler, ce n'est pas grave, j'aurai au moins cette voie-là" ».

Par ailleurs, le sentiment de faire une différence auprès des jeunes ainsi que la rétroaction positive des élèves, des co-intervenantes et de l'équipe du GRIS sont cités comme sources d'une meilleure estime de soi et d'une confiance en soi accrue.

Certaines bénévoles mentionnent aussi la confrontation au « monstre » de l'homophobie en milieu scolaire comme une étape à franchir difficile, mais libératrice, dans leur parcours de vie. Or, ce « monstre » a souvent été vécu de façon très personnelle par les bénévoles ayant été elleux-mêmes victimes de violences de genre à l'école (incluant les violences sexuelles et sexistes). Iels doivent alors, dans certains cas, le surmonter à nouveau lors des interventions (qui impliquent nécessairement de s'exposer à l'éventuel jugement des élèves), ce qui ne se fait pas nécessairement sans difficulté.

Dans d'autres cas, cette confrontation peut être vécue comme une libération, une manière positive de réinvestir l'école en tant que personne queer :

« L'implication au GRIS dans les écoles, ça m'a peut-être apporté une certaine quiétude et une certaine paix. Je me suis fait écœurer à l'école. Et ça m'a permis de comprendre un peu plus leurs questionnements, ça m'a apporté une certaine satisfaction. Je trouve que le monde s'améliore, et ça m'a vraiment confirmé à quel point c'était important de continuer les activités de l'organisme. »

En dehors de l'école, plus de la moitié des bénévoles mentionne que l'expérience d'intervention a eu un impact positif sur leurs relations avec leurs familles (qu'il s'agisse de leurs parents, de leurs partenaires ou de leurs enfants) et leurs cercles sociaux rapprochés. Spécifiquement, la formation offerte ainsi que les interventions en elles-mêmes outillent les intervenantes avec des compétences de communication, d'écoute et d'ouverture qui sont pleinement transposables à leurs vies privées et professionnelles. À la question « Dans vos mots, pouvez-vous décrire l'effet qu'a eu votre engagement social sur votre vie de famille? », une intervenante répond :

« [Avec mes parents], on a eu des conversations sur la façon dont iels ont vécu mon *coming out*, sur leur propre réception de mon orientation, etc. Ça a permis d'avoir leur version des faits, d'ouvrir un dialogue sur un sujet dont on parle peu ou qu'on croyait "affaire classée". On parle plus librement de mon orientation et de ma vie amoureuse ».

L'implication communautaire crée du lien social

D'autres bénévoles mentionnent que leur implication au sein du GRIS leur a permis de s'entourer de modèles de personnes et de familles queers, lesquels ont pu avoir un effet réparateur pour certaines personnes ayant une relation conflictuelle avec leurs parents⁴, ou encore qui ressentaient du malaise à être la seule famille queer visible de la classe — voire de l'école — de leurs enfants. Cette possibilité de s'entourer de représentations positives revient très souvent parmi les bénévoles, particulièrement car elles offrent un sentiment de rapprochement avec la communauté et d'appartenance à une *gang* intergénérationnelle serrée.

Cet engagement ainsi que ces impacts positifs concrets font donc une grande différence dans la vie des intervenantes du GRIS. Iels se sentent mieux dans leur peau et ont des outils pour avoir des interactions de meilleure qualité avec leur entourage. Iels abordent, et surpassent même parfois, les événements difficiles de leur passé. Iels rencontrent du monde qui leur ressemble. Iels ont le sentiment profond de faire une différence pour les jeunes — que ce soit leur donner des modèles humains et positifs ou ouvrir leur perception à des réalités qui ne sont pas les leurs. Tous ces éléments permettent la réduction concrète du stress minoritaire au sens de Meyer (2003) et Frost et Meyer (2023)⁵. Le tout est verbalisé en ces termes par une bénévole :

« [En intervention], je sais que personne ne va me *kicker* des roches et me juger. Je n'ai pas à me stresser comme quand j'ai fait mon *coming out* à la famille ou à des amies. Je sais qu'au GRIS, je vais juste arriver comme je suis et ça va être correct. [...] Pré-transition, certaines situations étaient anxiogènes parce que je n'étais pas moi-même, mais ça a changé. Je ne ressens plus d'anxiété à pouvoir être moi-même avec des gens avec qui je sais que ça va bien aller. »



Crédit: mcccxi

DOSSIER

« Cet aspect militant de l'intervention est d'autant plus saillant qu'il vient perturber le statu quo de l'école où les sujets des diversités sexuelles et de genre sont peu soulevés, ou alors de façon pathologisante et altérissante. »

Être visible : un prérequis au témoignage

Il convient ici de mentionner que la modalité du témoignage implique que les bénévoles soient à la fois en mesure et à l'aise de parler en profondeur de leurs identités, de porter une ou plusieurs étiquettes et de faire face à des attitudes et des propos adverses, voire hostiles. Cette démarche nécessite une certaine revendication de son identité queer et de réappropriation des discours, stéréotypes et attentes qui l'entourent, ce qui peut brouiller les frontières entre les aspects thérapeutiques et militants liés au témoignage. De plus, que ce soit en classe ou à l'échelle de la société en général, toutes les identités queers ne sont pas nécessairement accueillies avec le même degré d'ouverture — à titre d'exemple, la bisexualité est source de moins de rejet parental que l'homosexualité chez les jeunes hommes (Katz-Wise et al., 2016) — ce qui joue en défaveur des expériences et des étiquettes les plus stigmatisées. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les identités gaies, lesbiennes et bisexuelles de personnes au parcours plus privilégié soient surreprésentées dans les effectifs du GRIS⁶.

Le privilège dont il est question résulte notamment du fait que la majorité de nos effectifs est constituée de personnes qui, en plus de pouvoir dégager du temps en semaine pour se rendre dans les écoles, sont en mesure de répondre à l'injonction d'être visibles au quotidien, ce qui est nécessaire à la tâche d'intervention par le témoignage. Cela requiert d'avoir traversé une période de questionnement, de découverte, d'acceptation et d'appropriation de son identité non conforme aux normes de genre binaires et de sexualité hétérosexuelle⁷ et d'appartenir à une communauté sécuritaire où le *coming out* est moins difficile, voire simplement possible.

Il faut aussi être en mesure de faire face à des remarques et des discours qui peuvent être violents. Ce processus peut être facilité ou entravé par certains facteurs de prestige social ou de stigmatisation, comme la couleur de peau, l'accès aux soins et à l'éducation, les moyens financiers et le climat social de la communauté. Les personnes queers racisées, précaires ou socialement stigmatisées dans leurs communautés sont empêchées, à un niveau systémique, de prendre la parole à propos de leur parcours queer. En conséquence, ces personnes ont un accès moindre, moins aisé, voire n'ont pas du tout accès aux corrélats positifs de l'implication au sein du GRIS, qu'il s'agisse d'un meilleur sentiment d'appartenance, d'outils pour communiquer avec leur cercle social ou d'une meilleure acceptation dans leurs fréquentations du quotidien.



Crédit : Aleksandr Kadykov

L'intersectionnalité dans le milieu communautaire

En dépit de l'évolution de la mission du GRIS à travers les années pour démystifier les identités trans, non binaires et queers en plus des identités gaies, lesbiennes et bisexuelles, une partie des bénévoles souligne une sous-représentation des réalités intersectionnelles au sein du GRIS et dans le cadre des interventions en classe. Même si l'organisme reconnaît les efforts qui restent à fournir en termes d'intersectionnalité, force est de constater que la relative uniformité des parcours des intervenantes peut sembler assez déconnectée de la réalité. Les personnes queers racisées, précaires ou encore handicapées sont en effet peu représentées, ce qui invisibilise davantage les enjeux majeurs qui se retrouvent au carrefour de ces identités.

Sans que ces observations ne servent à discréditer la mission du GRIS spécifiquement, elles doivent inviter et permettre une réflexion plus générale sur l'existence, l'inclusion et la représentation des parcours queers intersectionnels dans la société et dans les écoles. En particulier, elles doivent stimuler les discussions sur le rôle, les méthodes et le cadre de l'intervention sociale à l'échelle du Québec. Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur la meilleure façon de représenter ces parcours intersectionnels sans épuiser ni faire reposer l'entièreté du fardeau de l'éducation sur les personnes et communautés concernées car, si elles sont amenées à témoigner plus souvent pour démystifier leurs réalités, elles seront nécessairement exposées à plus de situations et de discours violents, d'autant plus si elles sont moins nombreuses en raison des obstacles systémiques mentionnés ci-avant.

Bien que l'intervention en classe ait fait ses preuves et que le bilan soit globalement positif, dans la mesure où la présence et la parole militante des personnes queers permettent d'accroître la tolérance et l'ouverture des mentalités de façon concrète, il reste que le cadre de l'engagement communautaire aux fins de démystification peut présenter quelques limites à l'avancement des causes des personnes LGBTQ+.

Ainsi, il demeure important de nous assurer de la meilleure représentativité possible au sein de nos organismes. Au GRIS, des comités permanents ont été créés pour tenir compte systématiquement des enjeux liés, entre autres, aux identités non cisgenres ou encore à la racisation. De plus, la consultation externe ad hoc de groupes ou d'associations par et pour les communautés concernées est encouragée afin de multiplier les expertises et les compétences, et un plan d'action global, comportant une démarche consciente de recrutement au sein des communautés minorisées, a été adopté. Ces actions combinées doivent permettre de veiller à l'intersectionnalité de nos démarches et à mitiger les obstacles systémiques à la représentation et l'inclusion des identités intersectionnelles pour leur permettre de prendre leur juste place dans nos communautés.



Notes

1. Depuis sa fondation, le Groupe de recherche et d'intervention sociale de Montréal (GRIS-Montréal) a inspiré la création de 6 organismes partageant les mêmes façons de faire ailleurs au Québec et en Acadie.
2. Tout en reconnaissant la dimension militante et politique de la réappropriation du terme « queer », nous l'utilisons dans cet article de façon interchangeable avec l'acronyme « LGBTQ+ » à des fins de simplicité.
3. Sans qu'un lien de causalité ne puisse être directement établi entre implication bénévole et amélioration de la santé mentale en raison d'autres facteurs externes (suivis psychothérapeutiques, traitements médicaux, vie sociale et de famille, etc.), les bénévoles en question nomment spécifiquement leur implication au GRIS comme un facteur positif de l'amélioration de leur santé mentale.
4. En dépit des avancées réalisées depuis la fin du XX^e siècle, il faut ici mentionner que les rapports entre les enfants LGBTQ+ et leurs parents restent fréquemment entachés par une réponse négative des parents, allant de l'agressivité au déni en passant par le rejet (Van Bergen et al., 2021).
5. La notion de stress minoritaire de Meyer (2003) rend explicites — entre autres — les liens entre le statut de minorité, ses implications sociales (par exemple le harcèlement, les violences ou l'homophobie internalisée), l'appartenance à une communauté, et les impacts positifs et négatifs sur la santé.
6. Au sein de notre échantillon comme de l'ensemble de nos intervenantes, nos analyses révèlent une majorité d'hommes cisgenres blancs et gais. De même, les intervenantes du GRIS sont susceptibles d'être plus riches, plus éduquées, et de détenir plus souvent un emploi que la population québécoise générale.
7. Au sujet du parcours à réaliser dans le cadre d'un *coming out*, on pourra notamment consulter la théorie de Cass (1979) que l'on peut résumer sommairement en six étapes que nous traduisons ici librement : (1) confusion identitaire (*Identity Confusion*), (2) sentiment d'inadéquation (*Identity Comparison*), (3) tolérance (*Identity Tolerance*), (4) acceptation (*Identity Acceptance*), (5) revendication (*Identity Pride*) et (6) réconciliation (*Identity Synthesis*).

Références

- Cass, V. C. (1979). Homosexual identity formation: A theoretical model. *Journal of homosexuality*, 4(3), 219-235. https://doi.org/10.1300/J082v04n03_01
- Cyr, G. (2016). *L'intégration de l'éducation à la sexualité par des enseignants de science et technologie du secondaire. Analyse des conceptions et des pratiques* [mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/8981>
- De Wit, A., Bekkers, R., Karamat Ali, D., et Verkaik, D. (2015). Welfare impacts of participation. *Deliverable 3.3 of the project: "Impact of the Third Sector as Social Innovation" (ITSSOIN)*. European Commission. https://www.soz.uni-heidelberg.de/wp-content/uploads/2023/06/ITSSOIN_D3_3_The-Impact-of-Participation.pdf
- Desmarais, P., Vallerand, O., Lavoie, K., Houzeau, M., et Charbonneau, A. (2023). S'engager bénévolement pour témoigner de sa réalité : Quels effets sur la santé des personnes LGBT? Institut de recherche en santé du Canada (IRSC). Rapport de recherche interne. Subvention catalyseur : Recherche communautaire sur le mieux-être des personnes LGBTQIA/2.
- Frost, D. M., et Meyer, I. H. (2023). Minority stress theory: Application, critique, and continued relevance. *Current Opinion in Psychology*, 51, 101579. <https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2023.101579>
- Herboz, B. (2019). Invisibilization of suffering: The moral grammar of disrespect. *Springer Nature*. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-28448-0>
- Katz-Wise, S. L., Rosario, M., et Tsappis, M. (2016). LGBT Youth and Family Acceptance. *Pediatric Clinics*, 63(6), 1011-1025. <https://doi.org/10.1016%2Fj.pcl.2016.07.005>
- Kosciw, J., Clark, C., et Menard, L. (2022). *The 2021 National School Climate Survey: The experiences of LGBTQ+ youth in our nation's schools*. GLSEN. <https://www.glsen.org/research/2021-national-school-climate-survey>
- Linning, M., et Jackson, G. (2018). Volunteering, Health and Wellbeing. What does the evidence tell us? Volunteer Scotland. <https://www.volunteerscotland.net/wp-content/uploads/2022/11/Volunteering-Health-and-Wellbeing-Full-Report.pdf>
- Mensah, M., Charlebois, J., Vallerand, O., Wesley, S., et Monteith, K. (2017). Militer par le témoignage public : Défis et retombées pour les communautés sexuelles et de genres. *Reflets*, 23(1), 82-118. <https://doi.org/10.7202/1040750ar>
- Meyer, I. H. (2003). Prejudice, social stress, and mental health in lesbian, gay and bisexual populations: conceptual issues and research evidence. *Psychological Bulletin*, 129(5), 674-697. <https://doi.org/10.1037%2F0033-2909.129.5.674>
- Rinn, M. (2022). Les discours de la haine en question : Autour de quelques ouvrages récents. *Argumentation et Analyse du Discours*, 29. <https://doi.org/10.4000/aad.6820>
- Stuart, J., Kamerade, D., Connolly, S., Ellis Paine, A., Nichols, G., et Grotz, J. (2020). *The Impacts of Volunteering on the Subjective Wellbeing of Volunteers: A Rapid Evidence Assessment*. What Works Wellbeing. <https://whatworkswellbeing.org/wp-content/uploads/2020/10/Volunteer-wellbeing-technical-report-Oct2020-a.pdf>
- Van Bergen, D. D., Wilson, B. D., Russell, S. T., Gordon, A. G., et Rothblum, E. D. (2021). Parental Responses to Coming out by Lesbian, Gay, Bisexual, Queer, Pansexual, or Two-Spirited People across Three Age Cohorts. *Journal of Marriage and Family*, 83(4), 1116-1133. <https://doi.org/10.1111/jomf.12731>

Le sort des corps non réclamés au Québec

Mourir dans l'ombre

DOSSIER

*Dahlia Namian**Professeure titulaire, École de travail social, Université d'Ottawa
Membre du CREMIS**Isabelle Perreault**Professeure agrégée, Département de criminologie, Université d'Ottawa*

Numéro de dossier 2021-00981 : Homme de 67 ans. Monsieur vivait seul, qualifié par ses voisins de sympathique, aidant, souriant et solitaire. Une dizaine de jours avant, ses voisins l'avaient vu pour la dernière fois, confus, il ne les reconnaissait pas. Son voisin avait déposé de la nourriture devant la porte que M. n'a jamais récupérée.

Numéro de dossier 2022-00259 : Homme de 56 ans. Originaire du Salvador et arrivé seul au Canada en 1987. Au moment de son décès, il était sans emploi et sans domicile fixe. À l'occasion, il recourait aux services des refuges pour itinérants et aux haltes chaleur. Il y avait d'ailleurs passé la nuit précédant son décès. Il n'avait pas de contact avec les membres de sa famille.

Deux cas de figure. Deux parmi des dizaines, des centaines même, rapportés et archivés par les institutions publiques chaque année. Ce sont des mortes, inhumées ou incinérées, dont la trace ne subsiste que par un nom légal et un numéro de dossier, des signes administratifs gravitant autour des cimetières où ils et elles reposent. Des figures réduites à de simples identifiants. Des personnes de papier. Ce sont des « morts invisibles », des vies qui, au sein des sociétés, sont à la fois marginalisées et méconnues, même après leur disparition.

Le travail que nous menons depuis près de deux ans cherche à étudier, d'une manière compréhensive, ces morts anonymes, invisibles et mises à l'écart non seulement des rituels habituels de deuil, mais aussi des préoccupations politiques et sociales : celles qu'on désigne par le terme administratif de « corps non réclamés ». Un corps non réclamé désigne le corps d'une personne décédée qui n'a pas été réclamé par sa famille, ses proches ou toute autre personne autorisée à le faire.

Un corps est déclaré « non réclamé » lorsque le ou la défunte ne possède pas de proches identifiables, que celles et ceux-ci demeurent introuvables ou ne se manifestent pas dans les 72 heures suivant la réception du rapport de recherche. Parfois, ces proches, bien que localisées, choisissent de ne pas prendre en charge les démarches funéraires (Loi sur les activités funéraires, 2016, c. 5, art. 72-82). Dans ce cas, selon les causes et les circonstances du décès, leur prise en charge se partagera entre les établissements de santé et de services sociaux et le Bureau du coronar du Québec. Ce dernier prend en charge les décès liés à des causes et circonstances violentes ou obscures ou par suite de négligence, représentant environ 7 % des cas (Loi sur les coroners, 2020, c. C -68.01). Les 93 % restants, attribués à des causes dites naturelles, relèvent du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), notamment pour les décès survenus en milieu hospitalier, à domicile ou en CHSLD. Mais au-delà de ces détails techniques, que sait-on des corps non réclamés?



Crédit: Creedi Zhong



Crédit : JBL

DOSSIER

Démarche d'enquête

Nous avons entrepris une recherche qualitative qui poursuit deux objectifs : suppléer le manque de données sur les corps non réclamés au Québec et documenter les processus entourant leur prise en charge. Pour ce faire, nous avons eu recours à trois stratégies de collecte de données : d'abord, nous avons analysé la littérature gouvernementale, institutionnelle et académique sur les corps non réclamés. Nous avons aussi recensé 456 articles de médias canadiens, particulièrement québécois, écrits entre 1981 et 2023 sur le sujet. Nous avons, par exemple, obtenu du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les tableaux quantitatifs, par région du Québec, des corps non réclamés de même que des salons funéraires qui prennent en charge le cadavre.

Les données sur les corps non réclamés provenant du Bureau du coroner ont également été analysées à la suite d'une demande d'accès à l'information, ce qui représente 904 dossiers au total entre 2017 et 2024, de même que les enquêtes concernant le décès des personnes en situation d'itinérance entre 2010 et 2024, soit 195 dossiers. Ces dossiers nous donnent accès à l'âge de la personne au moment du décès, la municipalité et le lieu du décès (à domicile, à l'hôpital, etc.), ainsi que ses circonstances.

Il faut noter qu'un décès d'une personne en situation d'itinérance ne mène pas systématiquement à un rapport d'investigation du coroner, et lorsque c'est le cas, son statut de sans-abri n'est pas systématiquement mentionné. En principe, si l'itinérance est jugée pertinente pour expliquer les causes ou circonstances du décès, elle doit figurer dans le rapport du coroner, mais si le coroner considère que l'itinérance n'a pas influé sur les causes du décès, l'information n'est pas systématiquement mentionnée¹.

Finalement, nous avons mené des entretiens individuels auprès des actrices impliquées dans le traitement des corps non réclamés : trois coroners, trois policiers, une représentante de la corporation des thanatologues du Québec et trois représentants de salons funéraires. Notre recherche, toujours en cours, devrait être complétée avec des entretiens avec les associations bénévoles impliquées dans les rituels entourant les décès non réclamés (associations religieuses et/ou charitables, prêtres).

DOSSIER

Qui sont les corps non réclamés?

Si nous savons encore peu de choses sur la vie des personnes qui finissent à la morgue sans être réclamées par leurs proches, certaines études menées ailleurs, notamment aux États-Unis, révèlent que les corps non réclamés appartiennent majoritairement à des personnes en situation de rupture sociale, isolées, pauvres ou malades. Souvent toutes ces conditions à la fois. La plupart d'entre elles vivent dans des conditions précaires, dans la rue ou dans des chambres d'hôtel miteuses. Elles meurent de froid, d'intoxication, de troubles cardiaques, d'une maladie chronique ou par suicide (Quinet et al. 2016; Kimmerle et al. 2010). Au Québec, il demeure difficile de dresser un bilan précis non seulement des caractéristiques sociodémographiques, mais aussi du nombre de corps non réclamés. Jusqu'en 2014, aucune donnée officielle n'était disponible. Avant cela, soit à partir de 1994, le ou la Coroner en chef publiait des appels dans la presse écrite, ultime recours pour retrouver les proches des défuntes. Toutefois, cette démarche variait selon les journaux : certains choisissaient de ne pas publier ces avis, tandis que d'autres les prenaient plus au sérieux. Par exemple, le journal *Le Droit* a diffusé dès le 20 janvier 2001, et pendant sept ans, cette annonce : « Deux cadavres de Maniwaki non réclamés ». Ce n'est qu'à partir de 2015 que l'on commence à collecter de manière plus systématique des chiffres ou des statistiques sur les corps non réclamés. Le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) et le Bureau du coroner ont alors pris conscience qu'entre 2006 et 2015, le nombre de corps non réclamés avait plus que doublé. Le Québec est ainsi devenu la province affichant le plus grand nombre de corps non réclamés au Canada (L'Actualité, 2020).

Les catégories les plus représentées parmi les corps non réclamés sont celles, d'abord, des personnes âgées décédées à l'hôpital, dans des maisons de retraite, des CHSLD ou à domicile, sans famille proche ni relations sociales pour prendre en charge leur dépouille après leur mort. Ensuite, beaucoup de personnes itinérantes, souvent marginalisées et vivant dans la rue, peuvent décéder de causes naturelles, de malnutrition, de maladies, ou encore en raison de surdoses ou de violences, sans que leur famille ou leurs proches aient la possibilité de les identifier ou de revendiquer leur corps. Les individus sous curatelle ou tutelle, en particulier celles et ceux dont les tuteurs-trices ou curateurs-trices sont absentes ou défaillantes, peuvent aussi décéder sans que personne ne s'en occupe ou ne les réclame. Les personnes migrantes, réfugiées ou sans-papiers font également partie de cette réalité, souvent sans famille identifiable dans le pays où elles sont nées, ou encore dans l'incapacité financière de faire transporter le corps jusqu'au pays d'origine. Enfin, les personnes sans identité, retrouvées dans des circonstances telles que des accidents, des meurtres ou des situations d'urgence, sans identification immédiate, viennent compléter cette liste de corps laissés dans l'oubli, souvent sans autre forme de reconnaissance posthume.

Parmi les 304 noms recensés au Bureau du coroner entre 2014 et 2023, près de 85 % étaient des hommes. Le groupe des 60 à 69 ans y est le plus représenté, suivi de celui des 50 à 59 ans. Près de la moitié des défuntes résidaient dans la région de Montréal. Avec les adresses disponibles pour Montréal avant 2023, nous avons reconstitué une carte qui montre une concentration des corps non réclamés dans l'arrondissement Ville-Marie, qui occupe le 1er rang sur 19 arrondissements pour l'indice de pauvreté à Montréal. La figure 1 montre la répartition spatiale des corps non réclamés selon le genre et les quartiers.



Crédit: Erik Eastman

DOSSIER

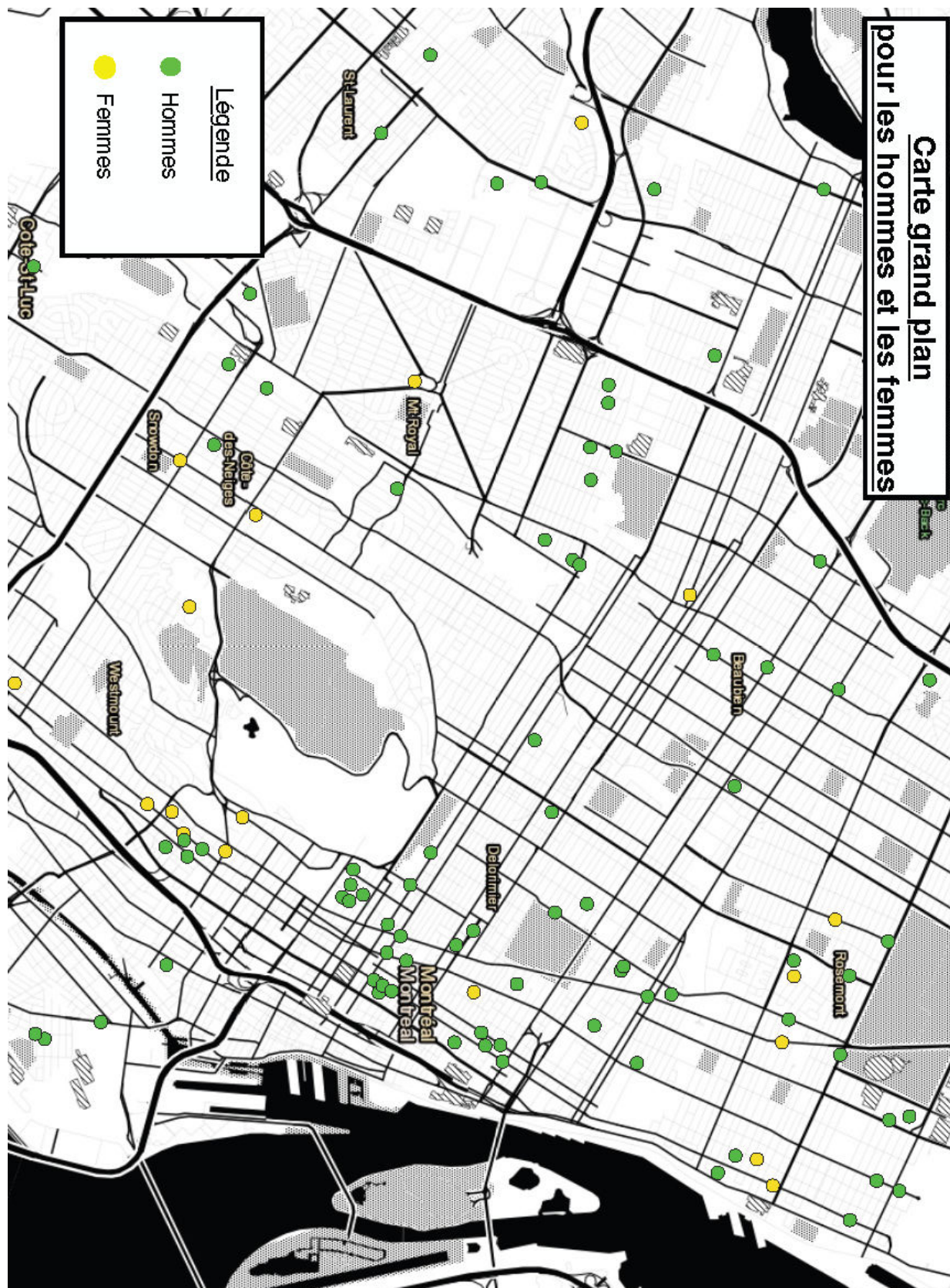


Figure 1. Répartition spatiale et genrée des corps non réclamés pris en charge par le Bureau du Coroner, à Montréal, pour les années 2014-2021

DOSSIER

« Les corps non réclamés renvoient à des histoires qui parlent de misère, de solitude, de maladie, de précarité, d'isolement. »

Les données les plus récentes révèlent une hausse du nombre de corps non réclamés pris en charge par le Bureau du coroner du Québec entre 2020 et 2023, passant de 133 à 150. Cette tendance est encore plus marquée du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), où le nombre de corps non réclamés est passé de 760 à 1 143 sur la même période. Les données obtenues auprès du MSSS indiquent également une augmentation frappante du nombre de corps non réclamés parmi les bénéficiaires sous curatelle, qui sont passés de 67 en 2016 à 192 en 2024 — soit une hausse vertigineuse de près de 187 %.

Quelle que soit l'institution responsable, Montréal demeure l'épicentre de cette réalité : plus de la moitié des corps non réclamés du Québec y sont recensés. Parmi les établissements concernés — CHSLD, résidences pour aînées, hôpitaux — c'est l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, affilié au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, qui enregistre le plus grand nombre de cas. Cela dit, c'est à domicile que l'on meurt le plus souvent sans être réclamé. Il s'agit d'une tendance en forte progression : les coroners et les services policiers impliqués dans la gestion de ces décès s'accordent à dire que la majorité des corps non réclamés pris en charge par le MSSS sont ceux de personnes âgées, mortes seules chez elles ou à l'hôpital, sous le regard du personnel médical. L'analyse des archives privées d'un des trois salons funéraires montréalais qui traitent le plus de corps non réclamés au Québec montre par ailleurs qu'en 2024, sur les 77 défunt(e)s prises en charge, 61 étaient des hommes, dont l'âge moyen au décès était de 71 ans. La grande majorité est morte seule à l'hôpital.



Crédit : Aleksandr Popov

Des vies de peu de mots

Si, comme l'écrit Heller-Roazen (2023, p. 5), les morts « sont des personnes moindres — le mot moindre n'indiquant pas une quantité, mais une qualité, de nature extrêmement variable », les corps non réclamés renvoient à des morts qui, déjà de leur vivant, ont connu des « vies moindres » (Namian, 2012). C'est-à-dire des vies précaires et marginalisées, marquées par l'absence de reconnaissance et par une forme d'indifférence de la part des structures sociales, juridiques et politiques, ce jusque dans la mort. Mais que savons-nous, au-delà des chiffres, de la vie de ces personnes dont le corps repose à la morgue? Ce qui frappe, sans vraiment surprendre, lorsque l'on se penche sur ce phénomène, c'est à quel point les corps non réclamés laissent peu de traces. Ce sont des vies qui tiennent en quelques mots à peine. Il ne s'agit pas de récits de vie, auxquels les sciences sociales nous ont habitués, mais ce que Foucault appelait des « vies infâmes », soit des récits « de malheurs et d'aventures sans nombre, ramassés en une poignée de mots » (Foucault, 1977, p. 237). Leur histoire se résume en quelques lignes écrites par des expertes qui ne les ont jamais connues : celles du coroner, des professionnelles de la santé ou des services funéraires, telles que ces lignes écrites par un coroner : « La colocataire mentionne que M. x souffre de dépendance aux drogues de rue depuis une trentaine d'années. Il consomme régulièrement et souvent par excès (dernière surdose survenue 2 semaines plus tôt). M. x est décédé à la suite d'une polyintoxication aux drogues de rue (décès accidentel) ». Ce sont souvent les seules traces écrites de leur existence en dehors des registres de l'état civil indiquant leur naissance ou encore leur possible mariage ou divorce.

Les corps non réclamés renvoient à des histoires qui parlent de misère, de solitude, de maladie, de précarité, d'isolement. Des histoires qui nous rappellent que ces corps ne sont pas seulement des statistiques, mais des êtres humains à part entière, avec une vie, un passé et un avenir avortés. Les médias, ces dernières années, mettent l'accent sur le sort des personnes autochtones enterrées dans les sépultures anonymes des écoles résidentielles. Ces cas mettent en lumière les dilemmes moraux et les injustices persistantes dans le traitement des défunt(e)s laissées à l'abandon, en révélant des dimensions profondes de négligence et d'oubli institutionnalisés à l'égard de certains groupes déqualifiés. Les traces des corps non réclamés sont souvent, quant à elles, plus discrètes.

La dignité post-mortem

Pour la plupart des sociétés, de tout temps, de tous lieux, le passage du vivant à la mort est un état transitoire : encore vivant dans les mémoires, déjà mort par la matière inerte qu'est le cadavre. Selon la religion chrétienne, la décomposition de ce dernier rythme le deuil alors que le passage du temps guide l'âme vers son repos. Au 19^e siècle, par exemple, la morgue de Paris exposait publiquement les cadavres au travers d'une vitrine. L'un des objectifs de cette mise en

visibilité était d'identifier le corps d'une membre de la famille ou de la communauté. En cas d'identification, et selon la situation financière des familles, le corps rejoignait souvent « l'immense cohorte des funérailles gratuites ou celle des classes les moins chères » (Bertherat, 2023, p. 47). Lorsque non réclamé, le corps partait vers ce qu'on appelait le « champ des navets », un lot dédié à cet effet au cimetière d'Ivry (Bertherat, 2023, p. 53). À cette époque, ici comme ailleurs, l'absence de politiques publiques bien établies pour traiter les dépouilles non réclamées menait souvent à des pratiques telles que l'inhumation dans des fosses communes sans autre forme de rituels. Les réalités sociales de l'époque expliquent en partie cette situation : les personnes marginalisées, dont les pauvres et les personnes sans statut légal, étaient particulièrement vulnérables et les communautés locales, souvent mal équipées, avaient peu de ressources pour honorer les défuntes.

Aujourd'hui, si la mort fait en sorte que l'on cesse d'être « quelqu'un ou quelqu'une », notre cadavre n'est presque jamais de l'ordre de l'ordinaire, de la chose dont on peut facilement se débarrasser. La mort, c'est aussi une affaire de lois, de politiques, de rites et de coutumes qui entourent le traitement du cadavre. Depuis les années 2000, la notion de dignité post-mortem fait l'objet de débats, la considérant comme une extension inaliénable de la dignité humaine, qui doit être respectée même après la mort. Au Québec, cette préoccupation a trouvé un écho juridique avec l'adoption du projet de loi 66 en 2016, encadrant les activités funéraires et garantissant une protection légale aux dépouilles à travers le prisme de la dignité humaine. Parmi les dispositions légales, certaines visent à réglementer la gestion des sépultures afin d'éviter des abus du passé, où des corps — souvent ceux de pauvres, d'Autochtones ou d'orphelins de Duplessis — se retrouvent sous des terrains vagues, près d'institutions médicales ou pédagogiques.

Que deviennent alors les corps non réclamés? Comment sont-ils pris en charge? Des entretiens menés avec des coroners, des membres du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et des représentantes de salons funéraires révèlent un souci d'assurer une dignité minimale aux défuntes, indépendamment de leur statut. Cela implique notamment une recherche active des proches pouvant réclamer la dépouille, et, lorsque possible, un rituel funéraire. À Montréal, une équipe spéciale du SPVM a été mise en place depuis un peu plus de deux ans en association avec le Bureau du coroner et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, afin d'accélérer l'identification des proches. Autrefois, les familles venaient scruter les vitrines de la morgue pour identifier leurs mortes. Aujourd'hui, elles reçoivent un appel téléphonique les informant du décès et des démarches possibles pour récupérer le corps et organiser des funérailles, même minimales.

Néanmoins, l'un des principaux obstacles à la réclamation des corps reste financier. Selon les coroners interrogés, la famille peut choisir de ne pas réclamer la dépouille. Trois principales raisons expliquent ce désistement : l'incapacité financière de prendre en charge les frais funéraires, l'éloignement géographique ou un lien rompu avec le ou la défunte et, enfin, les obstacles administratifs, notamment lorsqu'une proche non immédiate (partenaire, amie, neveu, nièce, etc.) souhaite s'occuper du corps. En effet, la loi impose d'obtenir une déclaration écrite de la famille immédiate pour autoriser une tierce personne à prendre en charge la dépouille, même si le ou la défunte avait exprimé son souhait de confier cette responsabilité à une personne extérieure à la famille biologique. Ainsi, ce protocole légal ne reflète pas toujours les réalités sociales actuelles, où de nombreuses personnes se constituent des familles choisies plutôt que biologiques (de Singly, 2014).



Crédit: Éric Prouzet

DOSSIER

Crédit: Niek Doup



Autre problème : les aides financières accordées par le gouvernement pour l'inhumation ou la crémation sont largement insuffisantes et n'ont pas été indexées depuis des années. Le montant maximal de 2 500 \$ ne couvre que le strict minimum (transport et crémation) et ne peut être versé qu'une fois les frais funéraires acquittés. Résultat : de nombreuses familles, faute de moyens, renoncent à réclamer le corps. La situation est encore plus complexe pour les migrantes. Lorsqu'une défunte est originaire d'un autre pays, les coroners tentent de localiser ses proches à l'étranger. Mais les coûts liés au rapatriement du corps sont souvent trop élevés pour les familles, qui se trouvent alors dans l'incapacité d'honorer les dernières volontés du ou de la défunte. L'affaire Farshad Mohammadi, un sans-abri iranien tué par la police dans un métro de Montréal en 2012, illustre bien cette réalité : faute de moyens, sa famille n'a pu récupérer son corps².

De la fosse commune à la mémoire effacée

La question de la mise en terre des corps non réclamés pose aussi celle de la dignité post-mortem. Autrefois, ces dépouilles finissaient dans des fosses communes, enterrées dans un linceul ou des boîtes de carton empilées les unes sur les autres, parfois par dizaines. Ce mode d'inhumation, outre son manque de dignité, rendait l'identification des corps extrêmement difficile. Aujourd'hui encore, nombre de ces fosses communes sont difficilement localisables, parfois introuvables. Par exemple, à Montréal, l'une des plus grandes fosses communes du pays, contenant les restes de 6 000 victimes irlandaises du typhus de 1847, n'a été géoréférencée qu'en 2024, après la découverte d'ossements lors des travaux du réseau express métropolitain (REM). Plus récemment, après la découverte des restes de 215 enfants à Kamloops en 2021, le Canada a intensifié ses efforts pour retrouver les sépultures anonymes liées aux pensionnats autochtones. Ces découvertes, qui ont mis en lumière le traitement des enfants autochtones dans ces institutions, rappellent à quel point le sort des corps oubliés est aussi un enjeu de justice historique³.

À Montréal, les cendres et les dépouilles des corps non réclamés reposent pour une bonne part au cimetière Le Repos de Saint-François d'Assise, autrefois connu sous le nom de Cimetière de l'Est, l'un des plus vastes cimetières du Québec. En tant qu'organisme de bienfaisance, il se dote de la mission de préserver la mémoire de ces défuntes, sans qu'aucune compensation financière ne soit reçue. Pour l'organisme, chaque personne a droit à une sépulture digne, comme l'avance le directeur adjoint du cimetière : « C'est notre mission de compassion; on pense que chaque personne a fait certaines bonnes actions dans sa vie »⁴.

Pour le Bureau du coroner, l'inhumation plutôt que l'incinération s'impose dans le cas des corps non réclamés. Ainsi, chaque personne enterrée possède une médaille gravée d'un numéro unique, afin de faciliter sa traçabilité.

Comme l'explique l'une des coroners : « Il pourrait arriver qu'un proche, dans 5 ou 10 ans, souhaite récupérer la dépouille. Dans ce cas, une procédure d'exhumation pourrait être lancée, permettant de restituer la dépouille à la famille, pour une réinhumation, par exemple ». Dans le cas des corps non réclamés pris en charge par le MSSS, c'est l'incinération qui s'impose. Plus rapide et moins coûteuse, l'incinération offre un avantage économique certain, d'autant que, depuis la loi de 2016, les services funéraires sont responsables de la prise en charge des corps décédés de causes naturelles et non réclamés. Toutefois, cette responsabilité pèse lourdement sur les entreprises funéraires, qui contestent ces obligations, arguant que les frais liés à la gestion des cadavres dépassent largement les indemnités de 720 \$ allouées par l'État, les coûts réels de base pour une crémation étant estimés à 2 490 \$.

En ce qui a trait au rituel des funérailles, si les proches se désistent ou sont introuvables, des associations charitables ou des agences gouvernementales vont prendre en charge tant les frais d'inhumation que les rituels de commémoration. C'est le cas par exemple des orphelins de Duplessis ou des anciens combattants. Certaines maisons funéraires vont également offrir le traitement posthume pro bono pour les personnes de la confession religieuse qui y prévaut. Mais pour les cadavres qui n'appartiennent pas ou ne sont pas reconnus, même informellement, comme appartenant à une « communauté », il n'y a généralement personne pour les « pleurer ». Alors que des efforts notables sont faits par les corps policiers, le Bureau du coroner et les associations charitables et agences gouvernementales pour identifier et prendre en charge ces défunt(e)s oubliées, la réalité financière demeure somme toute un obstacle pour nombre de proches qui désirent réclamer « leur mort », mais n'en ont pas les moyens. Le coût prohibitif des funérailles, amplifié par une absence de soutien adéquat, met en lumière non seulement les inégalités économiques, mais aussi l'isolement social auquel les personnes les plus marginalisées sont confrontées, jusque dans la mort.

Mal mourir

Si certaines formes de « bien mourir » sont instituées (Castrà, 2003), les corps non réclamés nous invitent, par un effet de contraste, à réfléchir au « mal mourir », à la mort déchu(e), dont les causes ne peuvent être attribuées aux seuls échecs individuels. Lorsque des personnes, pour la plupart marginalisées de leur vivant, meurent dans l'anonymat, seules, sans contact avec leurs proches et dans la pauvreté, il devient important de réaliser une « autopsie sociale », c'est-à-dire de questionner les causes sociales et politiques de ces décès (Klinenberg, 2015). C'est dans cette perspective que Mbembe (2006) introduit la notion de nécropolitique : pour mettre en lumière les mécanismes de pouvoir qui, au sein de nos sociétés, produisent des morts façonnées par la pauvreté, la marginalisation, et l'exclusion sociale et politique.

Judith Butler, pour sa part, affirme que certaines morts sont plus ou moins dignes de deuil, plus ou moins « pleurables ». Selon elle, une population « socialement morte », soumise à une épistémé nécropolitique, ne peut être ni objet ni sujet de deuil (2019, p. 22). En d'autres termes, si la loi a évolué au Québec pour encadrer la gestion des corps non réclamés, elle ne suffit pas à garantir une véritable dignité post-mortem, et les vies abandonnées à la mort — qu'il s'agisse de sans-abris, de migrantes, d'autochtones ou de personnes âgées précaires — sont celles qui, même dans la mort, continuent de « ne pas compter ».

Les personnes isolées socialement, politiquement et économiquement sont souvent les premières victimes de cette marginalisation posthume. Les corps non réclamés et non identifiés, qui sont en croissance dans le monde (Suwalowska, 2023) deviennent ainsi l'incarnation tangible de cette gestion différenciée de la mort, où l'appartenance sociale, les ressources économiques, ou même la nationalité déterminent la possibilité d'une sépulture respectueuse. S'intéresser à ces morts, au-delà du corps comme un objet à gérer, c'est se pencher sur les dynamiques nécropolitiques de nos sociétés. C'est questionner la valeur inégale que l'on confère à la vie et à la mort, à travers la matérialité des pratiques et des discours entourant les décès de ces individus dont, pour finir, on sait si peu.

Notes

1. Voir l'article *Le Bureau du coroner veut « mieux suivre » les décès de sans-abri*, paru dans La Presse le 15 janvier 2025 : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2025-01-15/le-bureau-du-coroner-veut-mieux-suivre-les-deces-de-sans-abri.php>
2. Pour en savoir plus sur ce cas, voir l'article *Maintes personnes réclament le corps du sans-abri Mohammadi*, publié dans La Presse, le 14 janvier 2012 : <https://www.lapresse.ca/actualites/201201/14/01-4485833-maintes-personnes-reclament-le-corps-du-sans-abri-mohammadi.php>
3. Il faut noter que l'identification et la gestion des sépultures anonymes liées aux pensionnats autochtones incombent généralement à d'autres autorités que les corps non réclamés. Dans le cadre de ses travaux, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a créé dans la foulée le *Registre national des élèves décédés dans les pensionnats*, un premier effort systématique visant à compiler et à analyser les décès survenus dans les pensionnats, ainsi qu'à reconnaître l'existence de cimetières des pensionnaires, mais les moyens financiers et la volonté politique manquent toujours.
4. La citation est tirée de l'article *Itinérants enterrés dans la dignité. Un prêtre va mettre en terre les cendres d'une centaine de sans-abri dont les corps n'ont pas été réclamés*, paru dans le Journal de Montréal, le 25 septembre 2017 : <https://www.journaldemontreal.com/2017/09/25/ceremonie-pour-une-centaine-ditinerants>

Références

- Bertherat, B. (2023). L'anomie mortuaire de la Morgue Paris, XIXe siècle. Caractéristiques, limites, évolutions. Dans A. Carol et I. Renaudet (dir.), *Des morts qui dérogent. À l'écart des normes funéraires XIXe-XXe siècles* (p.45-66). Presses universitaires de Provence.
- Butler, J. (2019). Ces corps qui comptent encore, *Raisons politiques*, 76(4), 15-26. <https://doi.org/10.3917/rai.076.0015>
- Castra, M. (2003). *Bien mourir, sociologie des soins palliatifs*. Presses universitaires de France.
- De Singly, F. (2014). *Sociologie de la famille contemporaine*. Armand Colin.
- Foucault, M. (1977/1994). La vie des hommes infâmes. Dans D. Defert et F. Ewald (dir.), *Dits et écrits* (Tome III, p.12-29). Gallimard.
- Heller-Roazen, D. (2023). *Compter pour personne. Un traité des absents*. La Découverte.
- Kimmerle, E. H., Falsetti, A., et Ross, A. H. (2010). Immigrants, undocumented workers, runaways, transients and the homeless: Towards contextual identification among unidentified decedents. *Forensic Science Policy and Management*, 1(4), 178-186. <http://doi.org/10.1080/19409041003636991>
- Klinenberg, E. (2015). *Heat wave: A social autopsy of disaster in Chicago*. University of Chicago Press.
- Loi sur les activités funéraires. LQ. (2016). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-5.02>
- Loi sur les coroners. LQ. (2020). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-68.01>
- Mbembe, A. (2006). Nécropolitique, *Raisons politiques*, 21(1), 29-60. <https://doi.org/10.3917/rai.021.0029>
- Namian, D. (2012). *Entre itinérance et fin de vie. Sociologie de la vie moindre*. Presses de l'Université du Québec.
- Quinet, K., Nunn, S. et Ballew, A. (2016). Who are the Unclaimed Dead? *Journal of Forensic Science*, 61(S1), S131-S139. <https://doi.org/10.1111/1556-4029.12973>
- Suwalowska, H., Ali, J., Rangel de Almeida, J., Fonseca, S. A., Heathfield, L. J., Keyes, C. A., Lukande, R., Martin, L. J., Reid, K. M., Vaswani, V., Wasti, H., O Wilson, R., Parker, M. et Kingori, P. (2023). "The Nobodies": unidentified dead bodies—a global health crisis requiring urgent attention. *The Lancet Global Health*, 11(11), e1691-e1693. [https://doi.org/10.1016/S2214-109X\(23\)00420-5](https://doi.org/10.1016/S2214-109X(23)00420-5)



Crédit : Liam Matthews

Récit de pratique

La recherche in situ

*Lisandre Labrecque-Lebeau**Professeure associée, département des sciences infirmières, Université du Québec en Outaouais (UQO)**Chercheuse universitaire en milieu de pratique, CREMIS, CCSMTL**Membre du CREMIS*

Crédit: kcnarf

RÉCITS

Il m'est assez facile de retracer mes premiers contacts avec la recherche en milieu de pratique. Étudiante à l'UQAM, on me propose d'assister à une conférence-midi au CLSC des Faubourgs, situé sur la rue Sanguinet à Montréal. Premier étonnement : il se tient des conférences scientifiques dans les CLSC. Deuxième étonnement : je peux y assister en tant qu'étudiante à la maîtrise en sociologie (sans médecin de famille). Double démystification : non seulement peut-on entrer dans les édifices qui portent toujours le nom de CLSC¹, mais on y présente de plus des communications universitaires, elles-mêmes parfois très critiques de l'institution qui les accueille. À cette époque (en 2009), le gouvernement Charest vient de sabrer le financement d'une clinique conduisant une phase ultérieure du projet NAOMI², qui travaille avec les personnes consommant de l'héroïne. Dans une assistance composée d'étudiantes, d'infirmières, de chercheuses, de travailleuses sociales et même de gestionnaires du réseau, personne ne se gêne pour décrier cette coupure. L'étudiante que je suis à ce moment-là en est bien impressionnée.

On peut dire que c'est à partir de là que mon parcours en sociologie s'est entremêlé à une réflexion sur les effets possibles des sciences sociales sur le réel, sur leur engagement et sur leur lien à l'action collective et publique. Ainsi, je développe assez tôt un intérêt pour le métier de chercheuse d'établissement.

Chercheuse en établissement

J'ai commencé à occuper des fonctions de chercheuse en établissement en 2017, au Centre de recherche et d'expertise en DI-TSA, qui a été intégré au CREMIS en 2019. Mes recherches portent sur la question des normes sociales et des pratiques d'intervention, à travers différentes thématiques comme la neurodiversité et les rapports de sexe et de genre. Je collabore ainsi avec des travailleuses sociales et des organisatrices communautaires, mais aussi des gestionnaires et des personnes proches de la direction. Je travaille avec des milieux cliniques en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, en diversité sexuelle et pluralité des genres, en santé mentale, ou encore avec les comités Équité, diversité et inclusion (EDI) de l'organisation, entre autres exemples.

Parmi tous les métiers de la recherche, on retrouve au Québec, dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), cette catégorie étrange de « chercheuse d'établissement ». Certaines d'entre nous lui préférons souvent l'appellation chercheuse « en » établissement, afin de corriger le tir à propos de l'objet de nos recherches (plus large que l'établissement lui-même) et parce que toute chercheuse est en interaction avec plusieurs institutions, dont son institution de rattachement.

RÉCITS

« Chercheuse en milieu de pratique » semble encore mieux décrire à la fois la spécificité du métier et l'esprit de son accomplissement, tout en rendant justice à la pluralité des acteur·trices avec qui nous travaillons et collaborons. Je conserverai toutefois ici l'appellation de chercheuse en établissement afin de mieux coller à la catégorie officielle.

Les chercheuses en établissement possèdent un doctorat, voire une formation postdoctorale, dans des disciplines diverses (psychologie, sociologie, anthropologie, psychoéducation, criminologie...) et mènent leur programme de recherche en prise directe avec les enjeux et besoins présents au sein des milieux de pratique du RSSS. Iels sont donc salariées de l'État, et possèdent une affiliation universitaire sous forme d'un statut en tant que professeures associées au sein d'un département universitaire (plutôt qu'une relation d'emploi avec l'université). Cette précieuse affiliation est une assise forte de notre indépendance scientifique, de la reconnaissance de notre appartenance à la communauté universitaire, et de l'obtention de privilèges comme l'accès aux bases de données, la possibilité de diriger des projets de recherche subventionnés et la supervision de travaux de recherche étudiants. Nous possédons donc la liberté académique supposée nous garantir le libre choix de nos sujets de recherche, et nous permettant en principe de mener nos projets sans influences indues ou agenda extérieur, dans le cadre de notre mandat directement défini en lien avec la programmation scientifique du centre de recherche auquel nous sont rattachées. Ce qui explique aussi que nous pouvons, contrairement à d'autres collègues soumises au devoir de réserve, prendre la parole dans les médias à propos d'enjeux qui touchent le RSSS, par exemple.

Par rapport à d'autres métiers de la recherche, le métier de chercheuse en établissement présente une positionnalité spécifique en regard des institutions, des rapports de genre, et des rapports de connaissance et de production scientifique. J'aimerais développer cette réflexion autour de trois idées : celle d'un avantage ethnographique formel et informel qui articule les positions d'*insider* et d'*outsider*, celle d'un métier à majorité féminine qui teinte à la fois ses conditions matérielles, mais aussi ses conditions de reconnaissance au sein des rapports de connaissance et, finalement, l'idée d'un rapport au terrain qui dépasse les moments ponctuels de la collecte de données pour prendre la forme d'une relation continue.

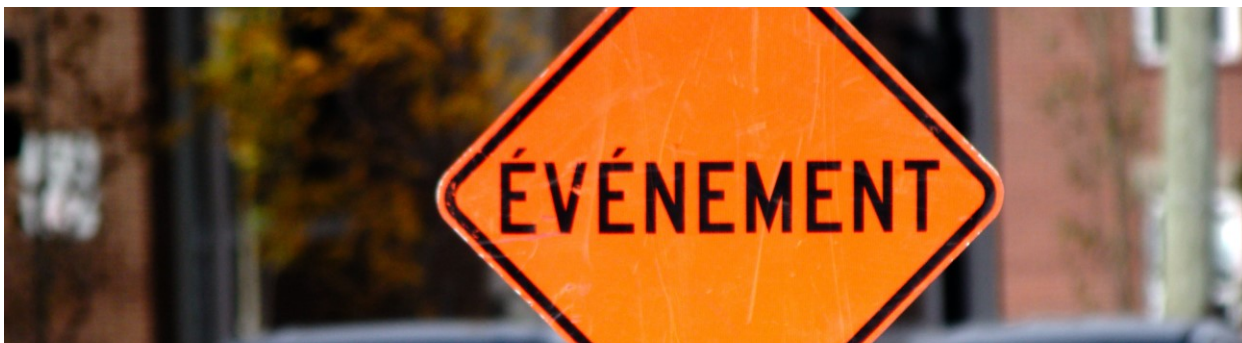
Ni insider, ni outsider

Parce que peu de personnes employées du RSSS connaissent notre existence, et que peu de professeures — y compris au sein de nos départements d'affiliation — sont familières avec notre métier, être chercheuse en établissement c'est n'être jamais tout à fait chez soi, ni dans le RSSS, ni dans le monde universitaire, tout en l'étant un peu dans chacun de ces lieux. Une étrangère initiée, pourrait-on dire.

La littérature en sciences sociales se penche depuis plusieurs années sur les tensions qui existent entre distance et proximité avec le terrain de recherche. Le positionnement social des chercheuses soulève aussi un ensemble de questionnements sur les relations avec les personnes et les communautés qui participent aux projets. Plus une chercheuse occuperait une position de proximité par rapport au groupe qu'iel étudie, que ce soit par ses caractéristiques, ses relations ou sa situation, plus iel se rapprocherait de l'initée, de l'*insider*. Ainsi, une chercheuse membre d'une communauté « X », qu'elle soit géographique, culturelle ou d'affinité, et qui conduit une recherche sur cette communauté dont iel fait partie, serait considérée *insider*. À l'opposé du spectre, une chercheuse ne partageant pas de traits, de statuts ou de conditions de vie avec le groupe qu'iel étudie sera considérée *outsider* à ce groupe. Il s'agit d'une position plus traditionnellement défendue par une recherche qui se veut objectivante et faisant appel à l'idée de neutralité.

Si différents articles scientifiques et réflexifs s'attardent à lister les avantages et les inconvénients de la posture d'*insider* ou d'*outsider*, on tend de plus en plus à penser cette relation comme un entre-deux (Corbin-Dwyer et Buckle, 2009), voire un trait d'union (Girard, 2015). Plus encore, toute position de recherche se composerait d'éléments empruntant à la fois à l'engagement et à l'extériorité au terrain. Hormis notre position comme chercheuse par rapport au terrain de recherche, notre position sociale et l'ensemble de nos caractéristiques (comme celles du sexe/du genre, de la culture ou des capacités) contribuent également à façonner notre rapport à la production de connaissances sur et avec les communautés et les phénomènes que nous étudions. Dans le cas des chercheuses en établissement, cet espace liminal, entre le dedans et le dehors de l'université, et le dedans et le dehors du RSSS, constitue une position qui comporte ses spécificités.

Crédit: Danielle Claude Bélanger



Crédit: Designclass



Un avantage ethnographique

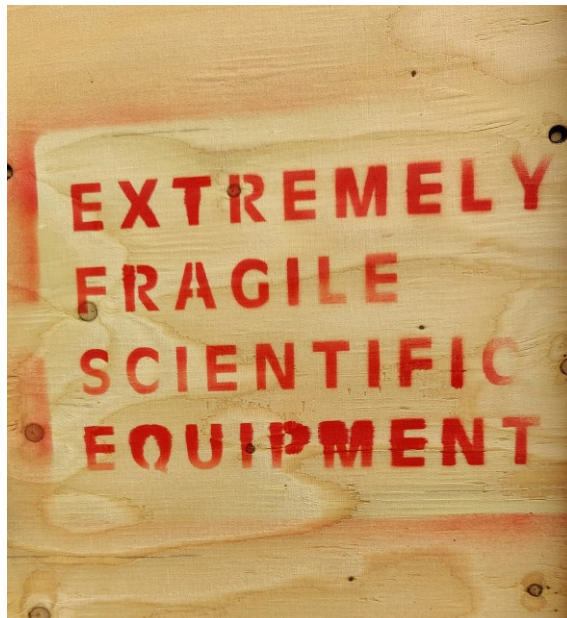
Être *insider* au RSSS comporte ses avantages ethnographiques. Le poste de chercheuse en établissement vise notamment à réserver, au sein des services publics, un certain nombre de postes destinés à l'observation et à l'analyse des pratiques de soins et d'intervention³. Conduire ses recherches au sein de l'institution où l'on travaille semble une idée porteuse. Cet avantage ethnographique s'entend, entre autres choses, comme un accès privilégié à l'intérieur de l'institution, à partir de l'intérieur de l'institution. Cela se matérialiserait par un accès facilité aux milieux cliniques et d'intervention, et aux gens qui les composent et y évoluent. Comme les chercheuses en établissement sont sur place, possèdent une connaissance des programmes et des services à la population et détiennent le mandat officiel de conduire de la recherche universitaire, on peut imaginer que nous possédons cet accès privilégié.

Toutefois, nous expérimentons souvent cet accès dans ses limites et ses contraintes. Paradoxalement, l'institution additionne les embûches à cette approche du terrain de recherche et des personnes potentiellement participantes. Par exemple, nos collègues en soin et en intervention, qu'ils soient travailleuses sociales, infirmières, psychoéducatrices, sont de moins en moins libérées de leurs tâches quotidiennes afin de pouvoir participer, même ponctuellement, à nos recherches. Cette tendance s'accroît, récemment, dans le cadre du narratif visant l'efficacité des services : dans le quotidien des personnes travaillant au sein du réseau, cet impératif se traduit plutôt par une charge de travail augmentée et complexifiée, ainsi que par toujours moins de moyens pour l'accomplir. Comme chercheuses en établissement, il nous reste alors à faire du mieux possible avec ces réalités : on déploie des trésors d'ingéniosité, et beaucoup de travail informel d'arrimage afin de faire son métier. On sollicite les personnes dont nous savons que le travail relève d'une gestionnaire engagée, on garde précieusement les liens avec des personnes possédant une plus grande autonomie professionnelle, on tente de faire reconnaître nos différentes activités scientifiques comme des heures de formation, on réfléchit à des formes de participation peu engageantes ou énergivores pour le personnel. Tout cela, afin de consolider cet avantage ethnographique formel, toujours menacé.

Une communauté de statut

Mais cet avantage ethnographique est aussi informel. Comme nous dirait Garfinkel (1967), c'est la condition de membre du groupe constitué par les employées des services publics qui caractérise aussi fortement notre condition d'*insider*. C'est cette position qui nous permet d'accéder à des relations à l'interne, à une expérience partagée, mais aussi à ce que l'on pourrait appeler un ethos particulier. Dans le cas qui nous occupe, cet ethos serait celui qui se développe dans un groupe de personnes qui choisit des métiers du social et du soin. Si le personnel du RSSS constitue pour nous des personnes participantes potentielles à nos recherches, nous sommes aussi salariées de la même organisation : nous faisons grève ensemble, nous subissons les mêmes réformes successives, notre travail est affecté de différentes manières par les pandémies. Très loin de moi l'idée de comparer mon métier avec celui des personnes qui se trouvent en première ligne. Il s'agit simplement de souligner une certaine communauté de statut, d'expérience et surtout de solidarité, que les chercheuses en établissement vivent avec leurs collègues non-chercheuses du réseau.

Un autre aspect de cet avantage ethnographique informel est celui d'être aux premières loges des transformations de l'État et de ses paradoxes bureaucratiques et managériaux. Le Léviathan administratif que représente un CIUSSS n'est pas du tout théorique lorsque l'on est chercheuse et salariée de l'État. Problèmes de formulaires, problèmes informatiques, problèmes de paie, problèmes de concertation, problèmes de circulation de l'information... Ces embûches quotidiennes vécues au contact de la machine se transforment en connaissances expérientielles de la bureaucratie et des méandres de l'action publique. À ce titre, les bruits qui courent, les conversations de corridors, l'expérience même de salariée de l'État, représentent une dimension *insider* du métier.



Crédit: Ken Frits Larsen

RÉCITS

« Être chercheuse en établissement c'est n'être jamais tout à fait chez soi, ni dans le RSSS, ni dans le monde universitaire, tout en l'étant un peu dans chacun de ces lieux. Une étrangère initiée, pourrait-on dire. »

Crédit: mcccxi



Des connaissances situées

Une autre notion que l'on pourrait convoquer en lien avec la position précise de chercheuse en établissement est celle de privilège épistémique. Il s'agit bien sûr d'un clin d'œil aux études féministes, qui ont contribué à réfléchir et définir le privilège épistémique comme un avantage issu du fait de connaître intimement une position de minorisation. Plus largement, le privilège épistémique désigne le propre des connaissances produites par l'expérience de sa propre position. La connaissance des rapports de pouvoir devient alors multiple, puisqu'elle peut provenir de la recherche et de la théorie, mais aussi de l'expérience empirique personnelle et directe. S'il reste important de questionner ce concept et sa postérité, tant dans ses présupposés que dans ses effets (Espínola, 2013), il me semble qu'il permet de souligner un aspect important de la réalité du métier de chercheuse en établissement aujourd'hui.

On apprenait ainsi récemment, selon un sondage maison de la Table nationale des directeurs de la recherche (2024), que les chercheuses en établissement étaient majoritairement des chercheuses en établissement (23 sur 32 au Québec). À titre de comparaison, les femmes ne représentent pourtant que 3 professeures titulaires sur 10 au Canada, et elles gagnent toujours moins que leurs homologues masculins (Statistiques Canada, 2023). Les femmes sont ainsi sous-représentées chez le personnel enseignant universitaire titulaire, et surreprésentées au sein de la catégorie des chercheuses en établissement⁴.

Si on met ces écarts respectifs de représentativité au sein des deux réseaux en lien avec les salaires et les conditions de travail de chacun de ce type de poste, on se retrouve avec un autre exemple flagrant d'iniquité salariale. En effet, les chercheuses en établissement, bien que répondant en majorité au même libellé de tâches que les professeures-chercheuses à l'université, profitent de conditions nettement inférieures que leurs homonymes universitaires y compris pour les postes universitaires à dominante recherche. Il me semble donc qu'il faille resituer le métier de chercheuse en établissement au Québec comme un métier majoritairement féminin, une positionnalité qui participe à un certain point de vue sur le monde et la société, à des manières d'accomplir, au quotidien, son métier et, malheureusement, à une réception inégale des connaissances suivant leur milieu de production. Comme dans le cas de plusieurs métiers, difficile de pointer l'œuf ou la poule, à savoir si le métier de chercheuse en établissement est dévalorisé parce qu'il est principalement occupé par des femmes, ou s'il est occupé par des femmes car celles-ci accèdent moins aux postes plus reconnus. Ces données sont récentes et restent à analyser plus en profondeur. Elles me semblent toutefois importantes pour situer cette position liminale de chercheuse en établissement.

En lien avec tout ce qui compose notre position de chercheuse — sexe/genre, appartenance ethnoculturelle, orientation sexuelle, condition de santé et de capacité — se trouve aussi notre place au sein des rapports sociaux qui traversent l'écosystème de la recherche : rapports épistémiques, rapports de production scientifique, relations d'emploi.

Un mode de relation au terrain

Ces constats avancés concernant cette place d'*insider/outsider*, l'avantage ethnographique formel et informel et la prédominance féminine nous mènent vers les spécificités du métier en lien avec les milieux de pratique. Bien que la recherche avec les milieux de pratique fasse partie intégrante de notre mandat formel et de notre description de tâches, c'est aussi une condition de sa réussite, au risque de fournir un raisonnement circulaire. Difficile d'être chercheuse en milieu de pratique sans être chercheuse avec les milieux de pratique. Prêter l'oreille, tisser des liens, construire des projets en lien avec les besoins en présence, c'est la condition même pour pouvoir continuer de faire ce que l'on fait, puisque nos relations, toujours en construction, sont aussi garantes de projets futurs. L'occasion de collaboration arrive souvent plus vite que la réflexion sur la prochaine direction à prendre dans son programme de recherche.

Il existe aussi une visée prospective à la production de nos résultats. Puisqu'on présente, à terme, nos résultats au public le plus exigeant qui soit, c'est-à-dire les participantes et utilisateurs-trices des connaissances, l'interprétation que nous faisons des données doit être intimement liée à la catégorisation des thématiques du point de vue des préoccupations des milieux.

La démarche vise donc, éthiquement et épistémologiquement, à éviter les interprétations surplombantes. On ne quitte pas le milieu étudié à la fin de la collecte de données ni après la présentation des résultats. Le lendemain, on est encore sur place. Il faut tenter d'assurer, au mieux que possible, la mobilisation des connaissances par les gens sur le terrain, la communication de nos recommandations selon un registre qui permet l'appropriation et la transformation. Il faut allier la critique de l'organisation avec un dialogue solidaire à propos des possibilités réelles d'y évoluer. Il s'agit d'un autre contraste important avec les chercheuses qui ont une position d'extériorité, d'*outsider*, par rapport au réseau. On pourrait aller jusqu'à dire que la recherche en milieu de pratique est un mode de relation au terrain. Ce qui implique que l'on est en rapport dynamique avec un environnement changeant, avec des demandes diverses, des actrices variées.

En un mot, la recherche en milieu de pratique doit convaincre le monde universitaire, mais doit aussi convaincre le monde de la clinique et de l'intervention. La négociation entre ces deux mondes peut se montrer impitoyable, car les besoins scientifiques ne sont pas toujours en ligne avec les besoins des communautés, et vice versa. Au Québec, par exemple, il existe une vaste littérature à propos de l'itinérance et de ses enjeux, mais dont les recommandations restent peu implantées par les pouvoirs publics. Difficile alors d'annoncer à des partenaires communautaires qu'un tel enjeu est relativement saturé du point de vue de la recherche, du moins jusqu'au moment où de nouvelles clés de compréhension seront nécessaires. Il s'agit d'un exemple, parmi plusieurs, des enjeux propres à la recherche en milieu de pratique.

Un service public

J'ai proposé l'idée que la position de chercheuse en établissement se tient dans un espace liminal entre *outsider* et *insider*. Si l'accès au terrain n'est pas nécessairement facilité par cette position, la communauté d'expérience et de statut avec le personnel du RSSS constitue un avantage ethnographique à la fois formel et informel, et aussi une source de solidarité qui caractérise ce contexte de collaboration. La surreprésentation des femmes au sein des postes de chercheuses en établissement (et leur sous-représentation chez les professeurs titulaires), au Québec, nous renseigne à propos des inégalités de sexe persistantes au sein des emplois de la recherche, mais aussi de la valorisation différenciée des connaissances selon leur contexte de production. J'ai terminé en proposant que le métier de chercheuse en établissement est un mode de relation continu au terrain. D'autres dimensions spécifiques à ce métier, que j'ai dû écarter dans le présent exercice, concernent notamment le déploiement d'une programmation de recherche sur le long cours et le choc des temporalités entre les milieux de soins et d'intervention et le milieu de la recherche, pour ne nommer que ceux-là.

L'ensemble de ces conditions créent un modèle de recherche et de chercheuse différent, qui présente des spécificités fortes. Dans la foulée d'un travail vers une meilleure reconnaissance de ce métier, il me semble important de souligner les avantages indéniables des postes que nous réservons collectivement à la recherche dans nos services publics, et de continuer à en défendre la pertinence pour toutes.



Crédit: Tobias Tullius

Notes

1. Les Centres locaux de services communautaires (CLSC) ont été créés en 1972, au Québec. Leur mode de gouvernance, d'abord très local, a évolué vers leur intégration de plus en plus complète au sein d'entités centralisées, comme les CSSS, puis les CIUSSS et enfin Santé Québec. Les établissements constituant des points de service du RSSS s'appellent toujours des CLSC. Pour en savoir plus : <https://ccpsc.qc.ca/fr/histoire-systeme-sante-quebec-clsc>
2. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'article publié par Marco Bélair-Cirino dans le journal *Le Devoir* (20 août 2009) : <https://www.ledevoir.com/societe/sante/263507/recherche-salome-se-fait-couper-les-vivres>
3. Le fait de compter des postes de chercheuseuses en établissement est d'ailleurs un des critères du financement pour pouvoir porter le « U » dans CIUSSS. Se faire soigner dans un hôpital universitaire suppose souvent, par exemple, de se faire examiner par une médecin résidente, mais aussi de fréquenter un établissement où il se tient de la recherche universitaire.
4. Bien que nous ne disposions pas d'autres données socio-démographiques à propos des chercheuseuses en établissement, on peut aussi avancer que la diversité, de manière générale, n'est que peu représentée parmi celles-ci.

Références

- Corbin-Dwyer, S. C., et Buckle, J. L. (2009). The Space Between: On Being an Insider-Outsider in Qualitative Research. *International Journal of Qualitative Methods*, 8 (1), 54–63. <https://doi.org/10.1177/160940690900800105>
- Espínola, A. F. (2013). Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du « point de vue ». *Cahiers du genre*, 53, 99-120. <https://doi.org/10.3917/cdge.053.0099>
- Garfinkel, H. (1967). *Recherches en ethnométhodologie*. Presses Universitaires de France.
- Girard, G. (2015). « Insider-outsider », une posture intenable? Retour sur des enjeux de positions dans une recherche sur l'homosexualité et le sida. Presses de l'Université du Québec.
- Statistiques Canada. (2023). Nombre et salaires du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2022-2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231101/dq231101a-fra.htm>
- Table nationale des directeurs de la recherche et comité de travail sur la reconnaissance des chercheurs d'établissement. (2024). *Portrait de la situation des chercheurs d'établissement en services sociaux : analyse descriptive* [document de travail non publié].



Crédit: Craig Whitehead

Le partage de nourriture comme « langage d'affection »

François Régimbal
Professeur, département de sociologie,
Cégep du Vieux Montréal
Membre du CREMIS

Éric Richard
Professeur, département de sociologie,
Cégep du Vieux Montréal,
Chercheur affilié au Centre d'étude des conditions de vie
et des besoins de la population (ÉCOBES)

Gabriel Roy
Étudiante, Université du Québec à Montréal

Aude Fournier
Professeure, département de sociologie,
Cégep de Victoriaville
Membre du CREMIS

RÉCITS



Crédit: Craig Whitehead

« Donner des repas, c'est vraiment mon langage d'affection de première classe » (Gill¹).

Notre rapport à l'alimentation est influencé par divers facteurs familiaux, sociaux et culturels, et nos comportements alimentaires ne peuvent être réduits à notre besoin de se nourrir. Dans le cas des étudiantes au cégep, les pratiques alimentaires, -telles que manger seule, en déplacement, ou privilégier la consommation de collations, sont tributaires des changements importants qui caractérisent cette étape de la vie : on peut notamment penser à l'apprentissage de la prise en charge des repas, aux horaires décalés et à la surcharge de travail. C'est ce que montrent nos travaux de recherche visant à mieux saisir les comportements alimentaires des cégépiennes².

Démarche d'enquête

Dans le cadre de nos travaux de recherche sur les comportements alimentaires des cégépiennes, 28 étudiantes inscrites dans trois collèges — le Cégep du Vieux Montréal (n = 12), le Cégep de Victoriaville (n = 10) et le Cégep de Matane (n = 6) — ont complété, sur une période de sept jours consécutifs, un journal de bord se concentrant sur quatre aspects des comportements alimentaires : (1) les repas sautés, (2) les personnes avec lesquelles les repas sont pris, (3) les lieux des prises de repas, et (4) les activités effectuées pendant les repas.

Par la suite, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés afin de connaître et d'approfondir le sens que les personnes donnent à leurs comportements alimentaires.

RÉCITS

Dans un contexte où ils et elles apprennent le métier d'étudiante, doivent s'adapter à un nouvel environnement éducatif, réfléchissent à leur orientation scolaire et professionnelle, traversent la reconfiguration de leurs réseaux de pairs, expérimentent la décohabitation familiale, développent leur autonomie, préparent leur intégration au marché du travail, entre autres enjeux du passage à l'âge adulte, ils et elles sont également appelées à prendre en charge, totalement ou en partie, leur alimentation.

On s'intéresse pourtant peu à ce que représente l'alimentation pour de jeunes adultes se trouvant à une période charnière de leur vie (Gourmelen et Rodhain, 2016) : bien que la littérature scientifique soit abondante sur le thème de l'alimentation chez les populations étudiantes au postsecondaire, les écrits se penchent surtout sur la question de l'insécurité alimentaire et de ses conséquences sur la réussite (Weaver et al., 2020 ; Taniey et al., (2022), le décrochage scolaire (Bessey et al., 2020), la santé physique (Glik et Martinez, 2017), la santé mentale (Hattangadi et al., 2019), et les conditions économiques.

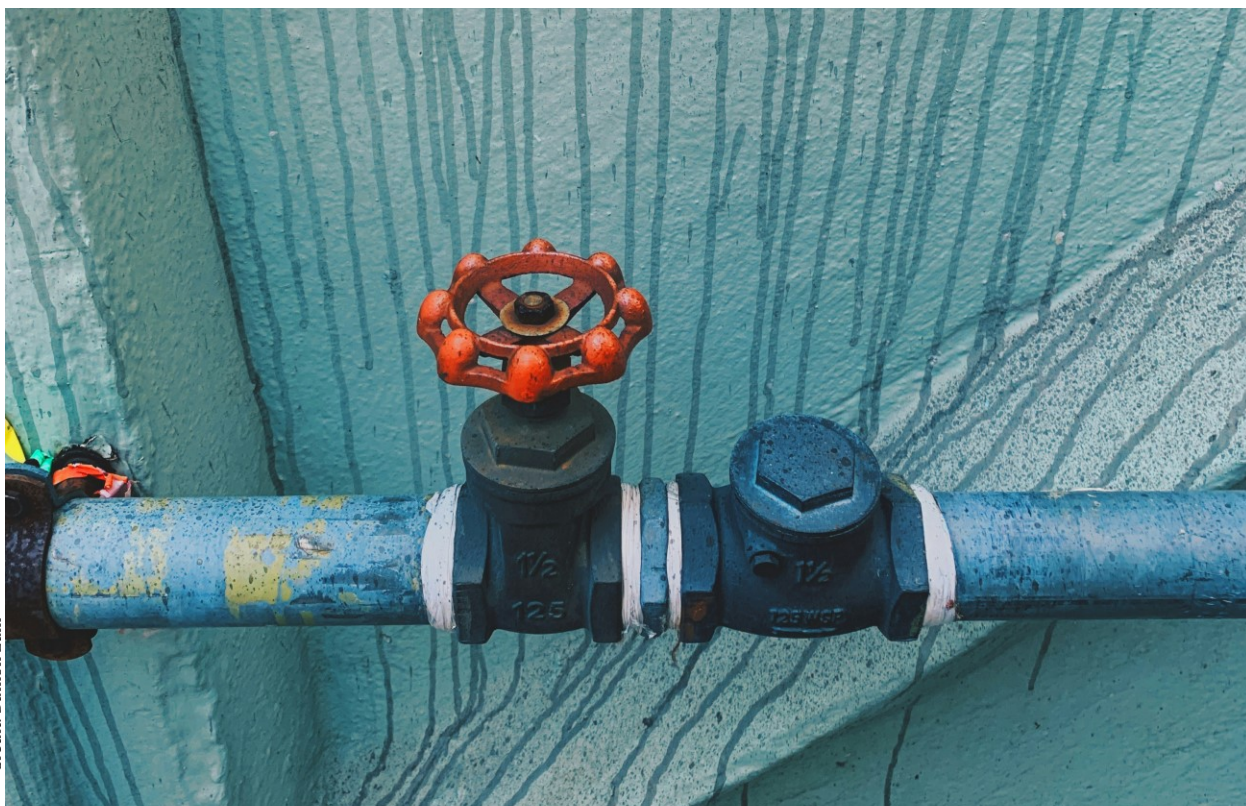
Cet article a pour but de montrer que les comportements alimentaires³ des cégépiennes sont en partie déterminés par des expériences marquantes ayant façonné leur histoire, en mettant en lumière le cas de Gill, une personne ayant participé à nos travaux de recherche, pour qui la préparation et le partage de nourriture est source d'autonomie, vecteur de lien social et constitue ce qu'il considère comme un « langage d'affection ».

L'importance des routines

« C'est toujours ce que je fais, dès que je me lève, je déjeune ».

Lors de notre rencontre, Gill est âgée de 19 ans et est inscrite à temps plein au Cégep du Vieux Montréal. Iel s'identifie comme une personne non binaire, travaille entre 15 et 25 heures par semaine et suit une diète alimentaire végétarienne. Habitant toujours avec ses parents et sa sœur dans la maison familiale, Gill utilise le transport en commun pour se rendre au cégep, pour un temps de déplacement d'environ deux heures par jour. Comme la plupart des cégépiennes, Gill mentionne que ses comportements alimentaires sont routiniers et s'ancrent dans une surcharge de travail (« mes semaines sont tellement occupées! »), et des « horaires qui ne concordent pas avec les autres », ce qui limite les moments de commensalité et « de pleine conscience en mangeant », tout le monde « ayant ses tâches à faire ».

Gill se distingue des autres étudiantes en investissant « beaucoup d'énergie » et d'organisation dans la préparation de lunchs. En effet, iel mentionne « être extrêmement méthodique » et en faire la préparation pendant la fin de semaine, moment propice « pour faire du cannage, des lunchs congelés ou de la nourriture déshydratée » qu'il conserve dans son casier pour se « dépanner » aux moments jugés opportuns. Iel partage cet intérêt pour la préparation des repas avec le reste de sa famille, soulignant cuisiner depuis qu'il est « tout petit ». « On fait du cannage, puis naturellement on congèle beaucoup de choses ».



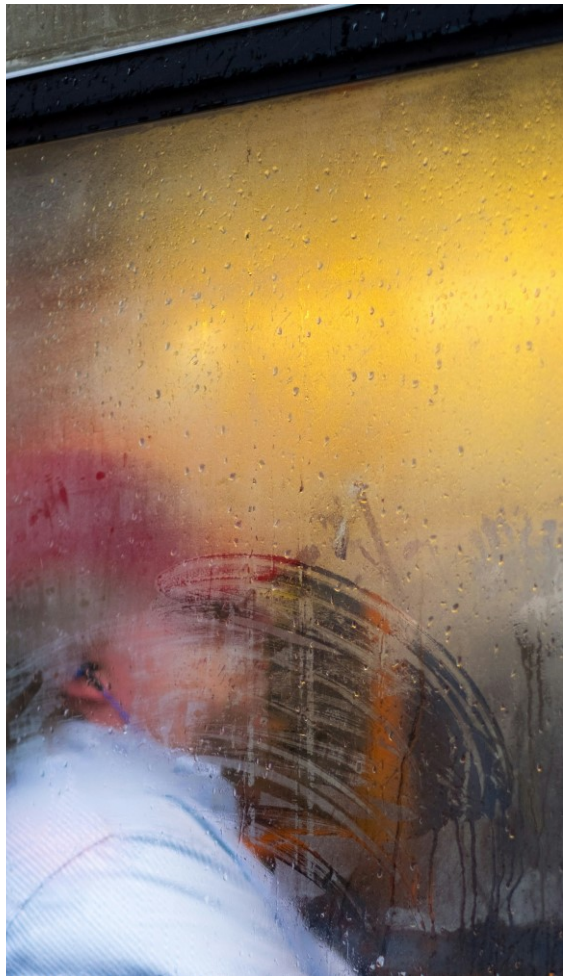
Crédit: Damon Lam

Gill ajoute que l'alimentation a été au centre de son histoire familiale, sa mère ayant grandi sur une ferme laitière, alors que son père et plusieurs autres membres de sa famille ont occupé différentes fonctions dans un abattoir. Gill prépare aussi des lunches pour ses amies au cégep, ou pour d'autres étudiantes. Iel a également instauré avec sa sœur l'habitude d'échanger un lunch, en plus d'y insérer de « petits mots ». Cet échange de dons permet « une proximité qu'on arrive à obtenir à travers ce repas, qui est malgré tout extrêmement routinier [...] ça permet de rendre le repas un peu spécial ».

Au tournant de ses 14 ans, Gill a été institutionnalisée dans un Centre jeunesse, à la suite d'une crise de santé mentale. Durant ce séjour, iel a éprouvé le sentiment d'avoir perdu toute autonomie dans sa vie. Alors qu'iel participe à la préparation de ses repas depuis l'âge de quatre ans, il lui a été « extrêmement difficile » de ne plus avoir la possibilité de cuisiner dans ce Centre jeunesse. Gill lie son sentiment de perte d'autonomie à un ensemble de règlements « fortement imposés », notamment à la mise en place de « routines extrêmement strictes » ainsi qu'à l'impossibilité de recevoir des visites, et d'entrer et sortir du centre selon sa volonté. Gill raconte avoir déplacé sa « colère » et son « besoin de contrôle » sur la nourriture. Alors que les intervenantes du Centre jeunesse y décelaient des « traces de troubles alimentaires », iel explique qu'il s'agissait plutôt d'une manière d'affirmer son autonomie. En contrepartie, Gill se remémore le « meilleur moment » de son séjour au Centre jeunesse, pendant le temps des fêtes. On lui avait permis de « monter des menus et de prendre le contrôle de la cuisine », contribuant ainsi à créer un des rares moments où iel s'est sentie bien lors de cette période de sa vie.

Pratiques alternatives en alimentation

L'engagement de Gill dans différentes activités au cégep semble avoir influencé son rapport à l'alimentation. Y « vivant quasiment » à plein temps, passant de se « laver au cégep dans le bloc sportif » à faire des « siestes entre les cours sur le sofa de l'association », un petit groupe d'étudiantes a développé spontanément des « solutions alternatives » en alimentation. Ce groupe préparait de grandes quantités de repas, tel que « du chili, du mijoté et du curry » qu'il apportait dans les locaux de l'association étudiante, « pour que les gens en prennent selon leurs besoins ». Régulièrement, un message amical, en plus d'instructions facilitant la reproduction de recettes accompagnaient le plat et les étudiantes partageaient entre elles et eux des « alternatives pour que ça coûte moins cher ou en fonction d'avoir le moins d'instruments de cuisine possible ». Ils et elles ont également apporté dans les locaux du matériel pour préparer de la nourriture, comme « un micro-ondes, un grille-pain, une bouilloire », pour éviter d'avoir à acheter des repas préparés. Gill précise toutefois que bien que se soient tenues plusieurs discussions au sein du groupe pour transformer ces initiatives en mouvement organisé, elles sont finalement restées ponctuelles et portées par quelques personnes motivées et conscientes que



Crédit: Craig Whitehead

certaines étudiantes, pour des raisons diverses, ont besoin d'une aide pour se nourrir et de temps et d'espace pour cuisiner en grande quantité. Cela dit, des moments organisés ont pris place lors de grèves étudiantes, durant lesquelles ils et elles « fourniss[aient] un repas » pour « donner la possibilité aux étudiantes de participer » aux activités de mobilisation.

L'engagement de Gill dans des initiatives d'aide alimentaire s'est également manifesté à l'extérieur des murs du cégep, particulièrement dans « les milieux trans ou queer », notamment en offrant des « activités culinaires ». Iel a pris conscience que les personnes trans sont préoccupées par « tellement de choses » qu'elles ont une alimentation « totalement inadaptée », particulièrement en période de transition. Gill compare la période de transition à une « seconde puberté » nécessitant des changements importants quant aux habitudes alimentaires. D'après son expérience, les défis alimentaires de cette population ne sont pas encadrés ni même discutés par le « milieu institutionnel ou médical », alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur. Devant ce vide, un petit groupe s'est réuni quelques fois pour élaborer un programme explorant des « façons de cuisiner le plus rapidement possible, puis le moins coûteux », qui a ensuite été diffusé dans son entourage et transmis à des intervenantes en contact avec des personnes concernées.

Des expériences chargées de sens

Ce cas illustre la complexité et aussi l'unicité des expériences passées et présentes qui façonnent les comportements alimentaires de Gill. Comme beaucoup de cégépiennes, Gill a dû adapter ses comportements alimentaires à ce que nous qualifions de « désorganisation temporelle » (Régimbal et al., accepté) qui accompagne les études postsecondaires. Ce constat fait écho aux travaux de Poulain (2017) suggérant que les individus sont amenés à passer d'un style alimentaire à un autre tout au long de leur cycle de vie. La « désorganisation temporelle » est un concept développé dans le cadre de la présente recherche afin de rendre compte des nouvelles difficultés que rencontrent les populations cégépiennes à propos des horaires scolaires discontinus et qui se coordonnent difficilement avec leurs amies et les membres de leur famille, autant qu'avec les multiples obligations qui accompagnent la vie estudiantine. Dans la transition aux études postsecondaires, le temps est bousculé et chamboulé. Gill évoque avoir développé différentes astuces afin de faire face aux impératifs qui en découlent : iel mentionne cuisiner « en grande quantité », plusieurs fois le même repas, « par exemple un riz toute la semaine, pour dix repas matin et soir ». Ses propos suggèrent aussi qu'iel mange lors de ses déplacements et saute régulièrement un ou plusieurs repas, s'en tenant parfois à ne consommer qu'une « barre tendre dans le métro » ou encore à boire de la bière.

Nos données indiquent en effet que, pour les étudiantes interrogées, 21 % des repas sont sautés, et plusieurs personnes ont également affirmé troquer un repas au profit d'une collation, manger en se déplaçant ou encore faire une autre activité tout en mangeant (consulter son téléphone, regarder la télévision, étudier, etc.), (Régimbal et al., accepté). Gill mentionne que ce n'est pas la précarité économique qui explique ses repas sautés, mais d'autres facteurs, comme le manque de temps, la surcharge de travail et des « expériences passionnantes » vécues au cours d'une journée lui faisant perdre la notion du temps, de sorte que, parfois, iel « oublie de manger ».

L'analyse de l'entrevue avec Gill montre aussi que l'unicité de ses comportements alimentaires est constituée d'un amalgame de décisions individuelles, de compétences développées en bas âge, de contraintes rattachées au contexte d'étude et à des expériences pénibles comme son séjour en Centre jeunesse, ainsi qu'à d'autres, plus heureuses, notamment associées au militantisme. Si certains comportements alimentaires reflètent ceux des autres étudiantes, ils s'en distinguent par le plaisir et par le temps que Gill accorde à la préparation de ses repas, particulièrement de ses lunches. Le bien-être associé à ces pratiques dépasse le cadre du repas. Il s'incarne dans les activités de transformation, de distribution et de consommation alimentaire, en plus de se traduire dans une volonté d'y rattacher des relations significatives, des expériences chargées de sens et une autonomie alimentaire accrue.

Ces expériences en elles-mêmes influencent les comportements alimentaires, mais ce sont aussi les réflexions entretenues au sujet de ces pratiques qui permettent d'attribuer du sens tant aux expériences qu'aux comportements alimentaires. Le lien que Gill fait entre son séjour en Centre jeunesse et son régime végétarien en constitue un bon exemple. En effet, après plusieurs années à réfléchir à ce moment, Gill identifie la nourriture comme ayant représenté une manière de surmonter « l'agression » d'avoir été dépossédée de son pouvoir décisionnel. Il s'agit d'une période charnière dans le rapport à son alimentation, dans le sens où ce besoin de contrôle « sur des aspects plus fondamentaux » de sa vie s'est exprimé par la maîtrise de son alimentation, à travers l'adoption d'un régime végétarien. Cependant, sa réflexion s'étend au-delà de cette seule épreuve. Gill soutient avoir été également motivée par son histoire familiale. Sa mère ayant grandi sur une ferme laitière, iel a pris conscience de certaines pratiques « extrêmement violentes sur les animaux ». Aussi, le partage de ses expériences de travail à l'abattoir avec son père et certains membres de sa famille ont contribué à l'avènement de son désir de ne plus manger de viande, que Gill associe à des « conditions de travail exécrables ou des expériences de travail qui n'étaient pas plaisantes ». Ainsi, la combinaison de ce passé familial et de son expérience en Centre jeunesse a fait émerger de « fil en aiguille [son] identité idéologique » végétarienne.



Crédit : JBL



Crédit: Ian

RÉCITS

La nourriture comme liaison sociale

L'histoire de Gill atteste de l'importance du lien qui existe entre les relations sociales et les comportements alimentaires. Par-delà son histoire familiale et l'influence parentale, Gill situe l'alimentation au cœur de son rapport aux autres, et la considère comme une manière d'exprimer son affection à leur égard.

En effet, iel a développé une grande sensibilité à l'égard de la détresse d'autrui, qu'iel cherche à diminuer en cuisinant et en distribuant des plats faits maison. Ce qui frappe, c'est surtout son souci de préserver la dignité des personnes qu'iel croise dans son quotidien, au moyen de pratiques de partage de nourriture spontanées et anonymes. Alors qu'un des effets pervers de la charité est la stigmatisation des personnes, le partage anonyme semble ici capable d'éluider ce problème. De plus, plusieurs segments d'entretien suggèrent qu'iel ne souhaite pas créer un sentiment de redevabilité envers les personnes par rapport aux dons de nourriture. Iel vise plutôt à reconnaître et à soutenir l'autonomie de ses pairs, notamment en accompagnant les plats d'instructions pour les reproduire. L'importance qu'iel accorde à l'autonomie apparaît également dans l'organisation du groupe de partage des bonnes pratiques alimentaires s'adressant aux populations trans et queer.

Gill a également développé une pratique singulière, soit la mise en place d'un garde-manger dans son casier au cégep disponible pour ellui-même ou pour le partage. Iel raconte en effet que plusieurs de ses relations s'appuient sur le partage de nourriture qui incarne à ses yeux un « langage d'affection de première classe ». C'est avec une certaine fierté que Gill souligne également prendre plaisir (« c'est vraiment le fun ») à voir des étudiantes avec un des plats qu'iel a cuisinés.

Alors que nos travaux montrent que l'insécurité alimentaire touche plus de quatre cébécois·es sur dix (Richard et Régimbal, en évaluation), Gill souligne prendre conscience, en vieillissant, du fait que contrairement à sa situation, la majorité des personnes qu'iel côtoie se trouvent « dans une précarité financière vraiment intense », en plus de manquer de temps pour cuisiner. Gill a donc pris la décision d'élargir sa pratique de dons de nourriture à l'ensemble des personnes rencontrées dans ses classes, à l'association étudiante ou dans les couloirs du cégep. À ses yeux, « il y a quelque chose de malaisant dans l'idée d'être en train de manger son lunch, puis de savoir que la personne en face de toi ne mange pas, parce qu'elle ne peut pas ». La pratique du « partage de repas » « rattache » Gill à des personnes jusqu'alors inconnues, lui procurant un sentiment « vraiment plaisant ». Quant aux personnes qui lui sont « proches », Gill leur prépare un lunch qu'elles aiment, lorsque se présente « l'envie de faire plaisir ».

Gill est par ailleurs la seule personne rencontrée dans notre échantillon qui ait abordé sans détour la consommation d'alcool qui, à ses yeux, « meuble nos moments sociaux ». Iel observe dans son entourage que « la majorité des événements sociaux dépendent d'une consommation d'alcool » et s'interroge sur cet impératif. Dans un contexte de mobilisation et de militantisme, Gill explique qu'une manière commune d'attirer un grand nombre de participantes aux événements ciblant les populations étudiantes est « de descendre le prix de la bière ». Il est à ses yeux désolant qu'on parvienne à mobiliser ainsi les individus « par la consommation plutôt que par une idéologie ou la curiosité ». À ses yeux, ces rituels sociaux mettent à mal l'autonomie des individus, en les plaçant d'entrée de jeu dans des situations où la consommation de boissons alcoolisées constitue la norme.

« Le bien-être associé à ces pratiques [...] s'incarne dans les activités de transformation, de distribution et de consommation alimentaire, en plus de se traduire dans une volonté d'y rattacher des relations significatives, des expériences chargées de sens et une autonomie alimentaire accrue. »

RÉCITS

« Ce n'est pas ce à quoi quelqu'un s'attend »

Déjà au début du 19^e siècle, Brillat-Savarin (1825) s'intéressait aux plaisirs de la table, distincts du plaisir de manger, qui renvoie à un ensemble de sensations ressenties selon les circonstances, situées dans le temps et l'espace, dans lesquelles l'individu mange. De la même manière, Trémolières (1964) s'intéressait aux comportements alimentaires tant d'un point de vue « objectif » que de ses « motivations conscientes » à l'intersection de plusieurs dimensions, notamment des besoins, de la santé et du bien-être. Cette mise en relief des dimensions sociales et culturelles de l'alimentation amène des chercheuses à dégager certaines tendances alimentaires (Warde, 1997). Un des pionniers dans le domaine est certainement Fischler (1980), qui développe le concept de « gastro-anomie », forme de déstructuration du repas familial au profit d'une individualisation de l'alimentation. Cette gastro-anomie opère dans un contexte d'effritement des normes sociales et d'une multiplication des règles et prescriptions alimentaires, souvent contradictoires. Comme il l'indique plus récemment (Fischler, 2013), l'individu est tiraillé dans sa volonté de maîtriser toutes les sphères de sa vie : amour, santé, jeunesse, sécurité, alimentation, etc.

Alors que plusieurs habitudes alimentaires des cégépiennes font écho à cette gastro-anomie définie par Fischler, Gill tente par différents moyens d'établir des liens avec autrui, dans lesquels l'alimentation joue un rôle clé. La mise en place de ces expériences collectives ouvre une brèche importante dans la manière habituelle d'individualiser les défis alimentaires (notamment par le concept d'insécurité alimentaire et ses solutions, comme la charité institutionnalisée). Ces nouveaux rituels alimentaires représentent ainsi des formes de « résistance », pour utiliser les termes de Lardellier (2018), face à la logique utilitariste, à l'individualisme et à l'impératif de spontanéité qui domineraient les sociétés occidentales, et permettraient de renouer avec ce que Fischler (2013)

nomme les aspects sociaux de l'alimentation, notamment la commensalité. En plus d'aider la personne d'un point de vue nutritionnel, le partage de plats faits maison crée, comme le souligne Gill, « des relations qui sont intéressantes, parce que ce n'est pas ce à quoi quelqu'un s'attend ».

Ces analyses suggèrent que la recherche doit continuer s'intéresser aux mécanismes sociaux favorisant, ou à l'inverse faisant obstacle, aux initiatives spontanées, originales, alternatives porteuses de lien social qui peuvent contribuer à l'autonomie alimentaire. Ce, notamment dans le milieu de l'enseignement supérieur où les problématiques liées à l'insécurité et au mal-être alimentaires sont nombreuses. Une recension des sites Web des établissements d'enseignement collégial du Québec, ayant pour objectif de mieux cerner la place que les collèges font à l'alimentation, montre par exemple qu'on y mentionne peu les initiatives de soutien alimentaire (Rouillard-Gagnon et al., accepté). Le cas de Gill suggère par ailleurs que les initiatives de soutien alimentaire devraient être davantage pensées en collaboration avec les populations étudiantes, qui ne peuvent être réduites à de simples bouches à nourrir. À nos yeux, c'est finalement par l'écoute des populations concernées que les pratiques de soutien tendront vers le bien-être individuel et collectif.

Notes

1. Tous les extraits de verbatim citent la même personne, Gill (prénom fictif), participante au projet de recherche dont le cas particulier fait l'objet du présent texte.
2. Nous tenons à exprimer notre gratitude au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec pour avoir subventionné nos travaux dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (12624).
3. Dans cet article, le terme « comportement alimentaire » est privilégié pour sa neutralité. Il renvoie à tous les comportements, attitudes, pratiques ou habitudes qu'une personne adopte dans sa vie quotidienne quant à son alimentation.

Crédit: Elimende Inagella



Références

- Brillat-Savarin, J. A. (2017[1825]). *Physiologie du Goût*. Flammarion.
- Bessey, M., Frank, L. et Williams, P. L. (2020). Starving to be a student: The experiences of food insecurity among undergraduate students in Nova Scotia, Canada. *La Revue Canadienne des études sur l'alimentation*, 7(1), 107-125. <https://doi.org/10.15353/cfs-rcea.v7i1.375>
- Glik, D. et Martinez, S. (2017). College students identify university support for basic needs and life skills as key ingredients in addressing food insecurity on campus. *California Agriculture*, 71(3), 130-138. <https://doi.org/10.3733/ca.2017a0023>
- Fischler, C. (2013). *Les alimentations particulières*. Odile Jacob.
- Fischler, C. (1980). Food habits, social change and the nature/culture dilemma. *Social Sciences Information*, 19(6), 937-953. <https://doi.org/10.1177/053901848001900603>
- Gourmelen, A. et Rodhain, A. (2016, septembre). *Équilibres et déséquilibres dans l'alimentation des jeunes étudiants: proposition d'un modèle conceptuel* [communication orale]. Actes de la 11ème Journée du Marketing Agroalimentaire (JMAM), Montpellier, France.
- Hattangadi, N., Vogel, E., Carroll, L. et Côté, P. (2019). Is food insecurity associated with psychological distress in undergraduate university students? A cross sectional study. *Journal of Hunger and Environmental Nutrition*, 16(1), 133-148. <https://doi.org/10.1080/19320248.2019.1658679>
- Lardellier, P. (2018). Le rite, entre résilience et résistance. *Relations*, (799), 17-18. <https://id.erudit.org/iderudit/89301ac>
- Poulain, J.-P. (2017). *Sociologie de l'alimentation*. Presses universitaires de France.
- Régimbal, F., Richard, É., Fournier, A. (accepté). Le bien-être et les comportements alimentaires des jeunes Québécoises et Québécois inscrits au cégep. *Revue jeune et société*.
- Rouillard-Gagnon, É., Richard, É., Régimbal, F., Fournier, A. (accepté). Parlons un peu d'alimentation. *Pédagogie collégiale*.
- Richard, É et Régimbal, F. (en évaluation). L'insécurité alimentaire chez les cégepiens. *Revue canadienne d'enseignement supérieur*.
- Taney, R. et Leyden, L. (2022). Feeding hungry students: college students' experiences using food pantries and successful strategies for implementing on-campus food assistance programs. *Journal of American College Health*, 72(6), 1925-1940. <https://doi.org/10.1080/07448481.2022.2098031>
- Trémolières, J. (1964). La nutrition humaine. *Revue du Tiers Monde*, (20), 795-814. https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1964_num_5_20_1150
- Warde, A. (1997). *Consumption, Food and Taste*. Sage.
- Weaver, R. R., Vaughn, N. A., Hendricks, S. P., McPherson-Myers, P. E., Jia, Q., Willis, S. L. et Rescigno, K. P. (2020). University student food insecurity and academic Performance. *Journal of American College Health*, 68(7), 727-733. <https://doi.org/10.1080/07448481.2019.1600522>



Crédit: Damon Lam

Découvrez le **Portail de connaissances en itinérance**

Le Portail de connaissances en itinérance est une plateforme qui centralise des contenus issus de la recherche, pour outiller les intervenant·es et professionnel·les qui travaillent auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

À quoi sert le **Portail**?

- Accéder à des ressources fondées sur des résultats de recherche fiables.
- Nourrir le jugement clinique et le partage de pratiques innovantes et porteuses de plus d'égalité.
- Faire sa juste part dans la responsabilité collective envers les personnes en situation d'itinérance et lutter contre le sentiment d'impuissance.
- Orienter de nouveaux·elles employé·es susceptibles d'être en contact avec les personnes concernées.

Consultez le Portail

cremis.ca/portail_itinerance



Un projet porté par le CREMIS, avec la collaboration de l'ensemble des centres et instituts universitaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).